

Dynamiques normatives et critères sociaux en microfinance

Florent Bédécarrats

Résumé

Cet article de recherche en science politique analyse l'émergence de normes sociales en microfinance. Il montre que malgré son hétérogénéité, ce secteur est influencé par des normes communes qui ont avant tout été financières. Toutefois, de nouveaux enjeux favorisent l'émergence de normes sociales, qui portent sur des aspects divers, reflétant des conceptions différentes de ce qu'est et ce que doit être la microfinance. Après avoir proposé un cadre permettant d'analyser la formation de ces règles, nous décrivons le basculement qui s'opère actuellement entre une phase d'émergence et une autre, dite de cascade. Nous identifierons les défis que cela pose pour la consolidation d'une microfinance à la fois économiquement pérenne et contribuant au développement.

Introduction

Le terme « microfinance » renvoie l'offre de prestations financières (microcrédit, mais aussi épargne, transferts, assurance, etc) aux pauvres et aux exclus du système. Par extension il désigne aussi l'ensemble des institutions dispensant ces services (Institutions de Microfinance-IMF). Notre recherche sur ce secteur d'activité s'inscrit dans le champ de la science politique, ce qui constitue un ancrage scientifique singulier. En effet, de nombreux économiste, juristes et sociologues étudient la microfinance, mais rares sont les politistes qui partagent cet intérêt. Cette lacune est regrettable, car il s'agit d'un terrain remarquable des phénomènes de mondialisation qui bouleversent cette discipline, consacrant un transfert de l'hégémonie du cadre stato-national vers des entités privées déterritorialisées (Laroche, 2003).

Comme d'autres champs mondialisés, la microfinance cristallise plusieurs ambivalences et un lacs d'échelles. Les ambiguïtés proviennent du fait qu'en revendiquant des fonctions de développement tout en demeurant régie par des mécanismes marchands, la microfinance brouille les frontières entre le social et le commercial, le public et le privé. De plus, bien qu'elles aient été promues par des acteurs transnationaux, telles que des ONG, des agences de développement et des investisseurs, les pratiques micro-financières relèvent intrinsèquement du local et, comme toute activité financière de détail, elles sont le plus

souvent gérées et étroitement réglementées au plan national. Pour analyser un tel objet, hybride et formé d'un enchevêtrement de niveaux, nous mobiliserons des concepts de l'Economie politique Internationale, permettant d'appréhender les espaces ouverts « entre l'économique et le politique, les activités privées et publiques, et une économie politique locale et globale » (Cutler, 1999).

De manière inhérente, un agenda de recherche politique en microfinance se fonde sur la question de « qui gouverne et comment ? » (Strange, 1988). Pour y répondre, il importe de se démarquer des courants traditionnels de la science politiques, centrés sur les Etat, pour appréhender les phénomènes de dissémination de l'autorité politique, qui les amènent à prendre en compte des acteurs externes et négocier avec eux, à la fois pour renforcer la légitimité des mesures prises et aider à leur application (Hibou, 1999 ; Bayart, 2004). Cette évolution implique d'aborder des formes composites et diffuses de gouvernance (Sassen, 2003), mises en œuvre en grande partie par des « acteurs hors souveraineté » (Rosenau, 1992) via des formes hybride de régulation, opérant des choix politiques mais adoptant la forme d'instances arbitrales privées (Cohen, 2008).

Nous placerons au centre de notre analyse la notion de norme, qui recouvre l'ensemble des règles qui prescrivent des comportements. En effet, à mesure que les acteurs, les institutions et les mécanismes de gouvernance deviennent hétérogènes et complexe, les normes se constituent comme un vecteur essentiel de l'autorité. Un principe devient une norme dès lors qu'une collectivité l'adopte comme critère pour établir ce qui est acceptable ou souhaitable et ce qui ne l'est pas. Elles se traduisent par des injonctions, des interdictions et des critères d'évaluation, lesquels donnent lieu à des incitations ou des sanctions. La norme devient le support sur lequel se définit une pensée dominante de ce que doit être la microfinance, ainsi que le vecteur par lequel cette vision se diffuse et s'impose.

Dans cet article, nous nous concentrerons sur l'émergence de normes sociales en microfinance, c'est à dire les principes et dispositifs de mesure qui orientent les pratiques des acteurs impliqués dans ce secteur. Nous montrerons comment, au delà son hétérogénéité, la microfinance est régie par des normes communes, qui ont avant tout été financières. Nous mettrons ensuite en évidence le surgissement actuel de normes sociales et expliquerons ses principaux déterminants. Enfin, après avoir présenté un cadre permettant d'analyser le contenu de ces règles, nous proposerons un modèle explicatif de leur émergence.

Cette recherche se fonde sur une enquête menée dans le cadre de CERISE, un réseau d'organisation d'appui et de recherche en microfinance qui est directement impliqué dans les processus de création de normes en microfinance. Ce poste d'observation privilégié fournit un contact rapproché avec leurs principaux acteurs, permet de travailler avec eux et de disposer d'informations de première main. Bien que l'implication opérationnelle soit parfois réputée un obstacle à l'objectivité scientifique, plusieurs travaux montrent qu'elle donne accès à des matériaux souvent inaccessibles dans une logique « classique » de

recherche et offre une opportunité incomparable pour étudier pertinemment certains phénomènes (Mosse, 1998 ; Le Meur, 2006). Les éléments techniques utilisés pour établir les normes d'évaluation et de régulation sociale de la microfinance constituent une part importante du matériel utilisé, afin d'en dépasser la fonction première pour saisir leurs implications stratégiques et les représentations qui les sous-tendent.

I. Un secteur hétérogène mais encadré par des normes financières communes

I.1. Diversité des acteurs et des pratiques

On constate depuis la fin des années 1990 une forte croissance du secteur et son expansion mondiale. Le Sommet du Microcrédit estimait en 2007 qu'entre 130 et 150 millions de personnes étaient desservies par des IMF (Daley-Harris, 2007), contre 17 millions en 1997. Cette croissance est semble-t-il appelée à se poursuivre, compte tenu d'une demande potentielle évaluée à plus d'un milliard et demi d'individus (CGAP, 2004; Bouuaert, 2008; Sinha, Piascek et al, 2007). Du côté de l'offre, on estime que le nombre d'IMF approche dix mille (Creusot et Poursat, 2009).

Toutefois, ces données agrégées masquent la profonde hétérogénéité qui caractérise le champ de la microfinance (Labie, 2004), que ce soit en termes de pratiques, de types d'institution ou de niveaux de consolidation. Certaines organisations sont la propriété de leurs usagers qui participent à leur gestion, alors que d'autres sont organisées sous une forme hiérarchisée et verticale. On trouve des IMF s'adressant à des publics éminemment précaires, marginalisés ou enclavés, quand d'autres touchent avant tout les segments inférieurs de la classe moyenne. Il existe des institutions qui ne proposent qu'un seul produit de crédit complètement standardisé, alors qu'une portion croissante du secteur diversifie son offre et propose des services d'épargne, d'assurance de transfert et jusqu'à une vingtaine de types de prêts et même des appuis en formation, conseil, services de santé, etc. Les méthodologies de crédit elles aussi varient, entre des octrois collectifs, pour lesquels chaque participant d'une association d'emprunteurs se porte garant pour les autres, des prêts individuels, ou encore des systèmes autogérés par les emprunteurs sous forme de caisses villageoises ou de groupes d'entraide. Enfin, il existe une disparité énorme entre les taux d'intérêt de la microfinance, qui peuvent aller, dans un même pays, de 12% à 14,0% annuels¹.

Les IMF sont régies par statuts organisationnels distincts résultants d'approches qui peuvent être très éloignées les unes des autres. Les banques publiques de développement desservent à l'échelle mondiale 59%² des emprunteurs, la moitié de ce total correspondant à des groupes d'entraide indien et le reste incluant les géants que sont la VBSP vietnamienne (4,6 millions d'emprunteurs) et la BRI indonésienne (3,5 millions

¹ Voir sur le site : <http://www.mftransparency.org/>

² Les chiffres mentionnés dans ce paragraphe proviennent de Creusot et Poursat (2009) et Rosenberg et Gonzalez (2006)

d'emprunteurs). Ces systèmes résultent d'une approche où la microfinance relève de l'intérêt général et ses usagers sont considérés comme des bénéficiaires, même si, comme nous le verrons plus bas, ces principes sont de plus en plus relatifs. Les sociétés commerciales de microfinance (Banques et Institutions Financières non bancaires) touchent 17% des emprunteurs du secteur, considérés comme des clients. C'est clairement l'approche la plus valorisée par les instances internationales, qui privilégient la formation d'une offre marchande tournée vers une demande solvable. Les coopératives et les ONG de microfinance cumulent ensemble 24% des usagers. Les premières mettent en avant l'autonomie des membres qui s'organisent eux-mêmes pour servir leur intérêt commun, réalisant des activités marchandes mais sans distribution de profits. Les secondes relèvent d'une vision plus caritative et reposent sur une organisation qui n'implique pas directement les usagers.

Les IMF se distinguent également par leur degré de consolidation. En 2007, les dix plus grandes IMF comptent à elles seules 27,8 millions de clients, et les 100 plus grandes 44,2 millions d'emprunteurs avec une augmentation annuelle (entre 2005 et 2006) de 46% (Microfinance Information eXchange, 2007). Sur la base d'une analyse détaillée, Creusot et Poursat (Creusot et Poursat, 2009) proposent une typologie des IMF distinguant les grandes institutions (entre 100 et 300) qui ont dépassé le seuil de rentabilité ou en sont proche, les IMF intermédiaires (environ un millier) qui restent fragiles financièrement et peinent à se consolider et environ 8000 autres organisations qui comptent généralement moins de 3000 clients et dont la pérennité est éminemment précaire.

I.2. Diffusion d'un modèle de structure privé et commercial

Les premières normes qui se sont renforcées en microfinance composent un modèle d'organisation et de gestion à la fois privé et commercial, visant à renforcer sa pérennité financière. A la différence des autres instruments de l'aide au développement, la microfinance a en effet été promue comme un secteur à vocation marchande, devant progressivement s'émanciper des appuis publics. Les ouvrages reflétant le courant dominant pour le secteur, le « Livre Rose » du CGAP³ (CGAP, 2006), comme le « Livre Bleu » des Nations Unies (PNUD et FENU, 2005), ou les ouvrages de référence de la Banque Mondiale (Helms, 2006), avancent que la seule manière de créer des systèmes financiers inclusifs à grande échelle serait de faire de la microfinance un secteur commercial capable de recouvrer ses coûts, mais aussi de produire des bénéfices pour assumer son extension et

³ Le Consultative Group to Assist the Poor rassemble trente trois bailleurs de fonds de la microfinance : les agences de développement bilatérales ou multilatérales, les fondations privées et les institutions financières internationales. Ce groupe est particulièrement influent pour la définition des grandes orientations et standards (« best practices ») du secteur.

attirer des capitaux privés. Cette volonté se traduit par une double tendance : d'une part la privatisation des prestataires de services financiers et des mécanismes de refinancement ; et d'autre part la commercialisation des acteurs et systèmes qui n'opéraient pas de manière marchande.

En termes de privatisation, il convient de rappeler que l'essor de la microfinance procède d'un revirement du paradigme dans le financement du développement qui a favorisé à partir des années 1980 la convergence entre l'action publique et des acteurs marchands (Wampfler, 2003; Doligez, 2002; CERISE, 2002). Les banques de développement fondées dans le sillage des indépendances, avaient pâti d'une série de dysfonctionnements (Trivelli et Venero, 2007), contribuant au creusement des déficits et de l'endettement des pays en développement. Après la crise financière de 1982, les Institutions Financières Internationales, prêteurs en dernier recours, renflouèrent les Etats en cessation de paiement en imposant une série de conditions au titre de l'ajustement structurel. Ces contreparties se fondaient en particulier sur la libéralisation financière et la réduction des dépenses de l'Etat, impliquant le démantèlement des banques de développement et le soutien aux IMF privées qui viendraient combler le vide laissé (Weber, 2002). Malgré cette défiance à l'égard du financement direct de l'Etat plusieurs établissements publics ont évité de disparaître en adoptant des structures mixtes et des modes de gestion semblables à ceux d'entreprises privées, comme la BRI indonésienne, récemment introduite en bourse, et en se concentrant sur des fonction de refinancement d'acteurs privés comme la plupart des Banques Publiques latino-américaines (Trivelli et Venero, 2007).

L'idée s'est largement ancrée dans le secteur que la gestion par des instances publiques, coopératives et ONG était par nature non optimale et que la professionnalisation des IMF passait par leur attachement au secteur entrepreneurial (Christen, 2001). On a ainsi assisté à partir des années 1990 un vaste phénomène de transformation en sociétés lucratives des structures créées sous forme d'ONG. Inspirées de la création en Bolivie de BancoSol à partir de l'ONG PRODEM (Villafani, 2003), ces conversions deviennent incontournables afin d'obtenir l'agrément pour la captation d'épargne ou gagner la confiance des investisseurs (Ledgerwood et White, 2006). Outre le changement de statut, la commercialisation passe aussi souvent par l'adoption de modes de fonctionnement calqués sur ceux du secteur bancaire (Lapenu et Doligez, 2007). Dans ce panorama, bien qu'elles aient créé quelques réseaux importants, les coopératives sont souvent marginalisées, que ce soit dans la littérature technique ou par le moindre soutien des bailleurs de fonds.

On constate aussi une commercialisation des acteurs qui entourent et accompagnent les IMF, à commencer par les bailleurs publics. Ceux-ci délaissent progressivement les appuis sous forme de subvention, d'assistance technique ou de prêt à taux concessionnel pour privilégier des interventions aux conditions du marché, que ce soit en direct ou par le biais de filiales d'investissement, comme Proparco pour l'AFD, la Société Financière Internationale pour la Banque Mondiale, la KfW pour la BMZ allemande, etc. Les bailleurs

publics se voient en outre rejoints, dans l'appui au secteur, par de grandes organisations philanthropiques privées et liées plus ou moins étroitement à des firmes multinationales, comme les fondations Ford, Gates, Omidyar, Soros, Mastercard, Citigroup, Rockdale, entre autres. Ainsi, la Fondation Gates contrôlait en 2006 plus de 37 milliards de dollars, un montant supérieur au PIB de chacun des 40 pays les plus pauvres (Littlefield, 2006). Dans le même temps, les ONG d'appui basées au Nord fonctionnent de plus en plus comme des prestataires de service répondant à des demandes d'assistance techniques. Depuis les années 1980, voire depuis les années 1960 pour certaines, elles ont créé ou soutenu la consolidation d'IMF, en ayant l'initiative des programmes qu'elles faisaient financer. Néanmoins, à mesure que les mécanismes de financement se sont modifiés, la latitude de décision des ONG s'est réduite et elles agissent aujourd'hui le plus souvent en réponse aux appels d'offre de bailleurs ou d'IMF, comme des bureaux d'études spécialisés en développement.

I.3. Importation de critères prudentiels bancaires

Outre la structure marchande préconisée pour les IMF, l'approche commerciale s'est aussi diffusée au travers de standards de gestion visant à favoriser la professionnalisation et de la pérennité du secteur (Christen, Lyman et Rosenberg, 2003), mais poussant aussi à la limitation du risque et à la recherche de rentabilité. Cet encadrement s'est appuyé en particulier sur l'importation de normes prudentielles calquées sur les critères de Bâle, définis la Bank for International Settlement (BIS). A partir des années 1970, suite à l'internationalisation financière et la dérégulation monétaire, la « banque des banques centrales » expérimenta divers mécanismes pour prévenir les faillites de banques et leurs conséquences sur le système financier, d'abord au travers de ratios fixes de capitalisation (Bâle I) puis par un modèle fondé sur la collecte et l'évaluation systématique par le prêteur des informations sur le risque lié à l'emprunteur, ainsi que sur l'adoption de directives de transparence sur le risque et la rentabilité de chaque produit financier (Bâle II).

Les travaux menés par Susan Strange, puis Goeffrey Underhill sur le système financier montrent que, au delà de leur dimension technique, ces normes de régulation ont été des vecteurs essentiels de l'évolution du secteur financier international. Ils ont tout poussé par la Banque Fédérale américaine pour que le niveau élevé de réserve qu'elle imposait à ses banques s'applique aussi à la concurrence étrangère (Strange, 1998). Au sortir de la guerre froide, leur révision avait pour enjeu principal d'emporter l'affiliation à la BIS des pays émergents, sans pour autant devoir associer des étrangers au G10 à leur définition et surtout pour accroître les avantages comparatifs de leurs principaux groupes financiers, aggravant le rationnement du crédit et l'instabilité du refinancement dans les pays en développement (Claessens, Underhill et Zhang, 2008).

Les standards de régulation s'imposent progressivement aux IMF de plusieurs manières. Les institutions qui se refinancent à l'international y sont peu à peu contraintes par les vérifications préalables et le suivi exercés par les fonds d'investissement. Pour les structures qui captent localement de l'épargne, il s'agit surtout des cadres réglementaires nationaux. Ceux-ci ont été définis par les Banques Centrales, en général indépendamment des gouvernements, avec une assistance technique déterminante d'institution multi ou bi latérales (Bédécarrats et Marconi, 2009 ; Bogdanić et Schmitz, 2005), parfois dans le cadre de stratégies nationales de microfinance poussées par les bailleurs internationaux (Duflos et Glisovic-Mezieres, 2008).

Dans le cadre des accords de Bâle I, les règles prudentielles restaient relativement simples, en traduisant des ratios de capitalisation et solvabilité préconisés par la BIS, que les Etats adaptaient éventuellement aux politiques macroéconomiques du pays. Afin d'éviter un rationnement du crédit, les banques centrales accompagnaient ces principes de plafond sur les taux d'intérêts et de segmentations imposés des portefeuilles en fonction des activités financées (Trigo, Lee et Rhyne, 2004)⁴. L'introduction progressive de Bâle II a induit l'obligation de constituer des provisions variables pour chaque encours de crédit, en fonction du risque qu'il comporte. Les paramètres retenus pour l'évaluation du risque incluent, entre autres, le montant du passif des clients, les aléas liés à leurs activités, le terme des emprunts, les garanties obtenues en contrepartie, etc. (Artus, 2005). Chaque agence de régulation nationale produit des directives pour créer une jurisprudence quant à l'interprétation de ces principes.

Ces normes prudentielles visent à disperser les risques de perte que prennent les institutions afin de protéger les intérêts des investisseurs, des épargnants, ainsi que la stabilité du système financier dans son ensemble. Néanmoins ils ont poussé mécaniquement les institutions de microfinance à s'adresser en priorité aux investissements moins risqués et offrant des garanties juridiquement plus fiables. Comme cela a été documenté pour le cas bolivien, la réglementation contribue ainsi au recul des cautions solidaires ou alternatives et du financement agricole, auxquels elle attribue automatiquement un indice prudentiel élevé (Bédécarrats et Marconi, 2009 ; Bastiaensen et Marchetti, 2007; Cardone, 2004). Ces critères obligent aussi à constituer des provisions additionnelles en fonction de critères de retard très stricts, qui conviennent mal aux activités agraires, pour lesquelles les aléas naturels ou de marché repoussent souvent les remboursements, sans pour autant mettre en péril l'acquittement du crédit.

L'application des critères de Bâle entraîne également des coûts de gestion supplémentaires, particulièrement élevés dans le cas de la microfinance. Elle implique de créer une unité

⁴ Le rationnement du crédit correspond à un phénomène de concentration des portefeuilles dans des emprunts moins risqués, plus rentables, etc. La limitation du taux d'intérêt et la segmentation des portefeuilles permet ainsi de forcer l'accès à des secteurs réputés plus risqués ou moins rentables.

spécialisée dans l'évaluation des risques et d'adapter des procédures pour capter l'information adéquate. Cette mise en œuvre pose aussi des problèmes aux autorités de contrôle, qui ne disposent toujours pas de la capacité opérationnelle suffisante pour superviser l'ensemble du réseau d'agences rurales des IMF. De par les coûts induits pour le contrôleur et pour le contrôlé, on estime ainsi que les charges de supervision rapportées au montant des actifs peuvent varier, entre une grande banque et une institution de microfinance, d'un facteur de un à trente (Barlet, 2003). Les critères de Bâle impliquent que les activités financées disposent de niveaux de risque, de degré d'institutionnalisation et de capacités à produire de l'information qui sont éloignés de la réalité des pays en développement et surtout de celle du public ciblé par la microfinance. A titre de comparaison, lorsqu'ils étaient eux-mêmes en voie d'industrialisation et jusque dans les années 1980, les pays du G10 à l'origine de ces critères appliquaient des politiques financières bien plus souples et volontaristes (Chang, 2002).

Face à la dérive induite au regard de la fonction première de la microfinance, plusieurs acteurs promeuvent l'assouplissement de ces règles. Ainsi le réseau WOCCU par exemple a, à plusieurs reprises, tenté de ménager des adaptations, en particulier pour les coopératives microfinancières (Arthur, 2003; Grace, 2008). D'autres acteurs réclament aussi un cadre allégé pour la microfinance (Matarrita, 2004; Bastiaensen et Marchetti, 2007)

II. L'émergence de normes sociales et ses déterminants

L'encadrement de la microfinance favorise certes le renforcement de la pérennité financière et l'essor du secteur, mais il induit plusieurs effets pervers : il freine la consolidation d'IMF sans but lucratif, il pose des contraintes pour l'intervention hors des villes et auprès du secteur agricole, il entraîne la standardisation des pratiques et contribue à ce que les institutions de microfinance s'adressent à des personnes relativement moins précaires que la population initialement ciblée. Cependant, l'attrait pour une régulation qui prenne en compte la contribution au développement se consolide. Un tel rééquilibrage doit beaucoup au souci de cohérence et à l'engagement de parties prenantes du secteur, mais son ampleur s'explique avant tout par l'émergence de nouveaux enjeux qui modifient les logiques et les rapports de force qui président à la création de normes.

II.1. Le rapprochement de la macrofinance et ses dangers

A partir de la notion d'inclusion financière, c'est-à-dire l'accès aux services financiers des exclus bancaires, a émergé le concept de « finance inclusive », ou « systèmes financiers inclusifs », qui traduit l'émergence d'un consensus entre les principaux bailleurs de fonds, où la microfinance est perçue comme une partie intégrante du secteur financier global. Un

objectif pour les acteurs du système est donc que certains prestataires de microfinance montent en gamme et que les institutions financières classiques descendent en gamme, afin de former un continuum cohérent et articulé. En concordance avec cette vision, on a assisté à l'introduction en bourse d'IMF, qui avaient progressivement été commercialisées (Nageswaran, 2007), comme la BRI en Indonésie, Equity Funding au Kenya, ou encore Compartamos au Mexique.

Les fonds d'investissement spécialisés en microfinance (Véhicules d'Investissements en Microfinance – VIM) se sont multipliés. On en compte 94 en 2007, qui investissent dans des IMF au travers de prêts, de garanties, ou de participations au capital. Avec 3,7 milliards d'engagements en 2007 (contre 637 millions en 2004), ils dépassent désormais l'investissement public, qui atteint 3 milliards à la même date (Reille et Forster, 2008). Des analystes estiment que l'investissement étranger en microfinance est appelé à décupler d'ici 2015, en raison de la relative dé-corrélation que ces valeurs démontrent par rapport aux aléas des marchés financiers (Krauss et Walter, 2008). ainsi que de la demande croissante pour des placements disposant d'une image éthique (Bouuaert, 2008; Dieckmann, 2007). Certaines IMF deviennent elles-mêmes des groupes financiers transnationaux, tels que SKS ou BASIX, qui, fondés en Inde, commencent à créer des filiales dans des pays africains, tout comme la BRAC, créée au Bangladesh.

Bien que le cœur d'activité des IMF demeure faiblement exposé aux crises systémiques, le recours aux instruments du système financier international pour alimenter leur croissance les rend plus vulnérables à la conjoncture internationale. Ainsi, la crise de 1997 avait partiellement touché les IMF asiatiques et latino-américaines (Trigo, Lee et Rhyne, 2004) et celle de 2008 produit déjà plusieurs effets. La plupart des fondations, agences de coopération et investisseurs institutionnels qui soutiennent le secteur le font à partir des revenus de portefeuilles placés sur les marchés boursiers et elles pâtissent directement de la dégradation de ces derniers, comme en attestent les déconvenues de la fondation Gates (Dougherty, 2009) et CitiGroup, ou encore de la KfW (de Vergès, 2008). De plus, les IMF qui se refinancent sur le marché bancaire national sont affecté par le phénomène de rationnement du crédit (plus connu sous son appellation « credit crunch »), notamment en Inde ou au Cambodge (Har, 2008). De surcroît, la crise provoque une érosion des volumes de transferts de migrants (Orozco et Ferro, 2008).

La recombinaison ambiguë des engagements privés et publics des mécanismes de financement est également source de fragilisation. Paradoxalement, on enregistre une baisse significative des appuis en assistance technique et subvention, alors que l'on escompte du secteur qu'il « change d'échelle » pour toucher un nombre croissant de clients, alors même que les questions de management, de gouvernance, de contrôle des coûts et de ressources humaines ont été identifiées comme des fragilités structurelles (Lascelles, , 2008). Les bailleurs publics, bi ou multilatéraux, ont de plus créé toute une gamme d'instruments d'investissement quasi commerciaux qui se posent de fait en concurrence

avec la relève par le marché que les agences de coopération avaient tant appelé de leurs vœux (Abrams et von Stauffenberg, 2007). Cette situation entraîne une forte concentration de l'action des véhicules d'investissement, 89% des fonds se dirigeant vers 2% des IMF (Reille et Forster, 2008). On observe ainsi un flux massif de liquidités dans un petit nombre d'institutions matures et performantes, qui induit un risque de déstabilisation par une croissance non maîtrisée et réduit les potentialités d'accompagnement d'autres IMF moins consolidées mais qui peuvent avoir un fort potentiel de développement.

La financiarisation des pratiques suscite de nombreuses discussions au sein du secteur, qui sont longtemps restées policées, jusqu'à ce que le scandale suscité par l'entrée en bourse de l'IMF mexicaine Compartamos en 2007 ne fasse ressortir des lignes de fracture claires (Ponsot, 2007). L'action de cette institution créée et consolidée grâce à des fonds publics et l'appui d'ONG, a gagné plus de 20% dès le premier jour de mise en vente, avec un montant de transaction 12 fois supérieur à la valeur initiale. Le succès financier de cette opération pour ses actionnaires (ONG, agences de développements et dirigeants) tient surtout au fait que cette IMF avait atteint un niveau de rentabilité et un vitesse de croissance spectaculaires en appliquant à ses clients des taux d'intérêts annuels dépassant les 100% ! Fortement médiatisée par ses promoteurs, cette ouverture de capital a suscité un scandale au sein du secteur et dans la presse (Epstein et Smith, 2007; Malkin, 2008; Rosenberg, 2008; Adms, 2008; The Economist, 2008 ; Business Week, 2007).

Il existe cependant une crainte fondée que la commercialisation n'entraîne une dérive de la mission des IMF (Christen, 2001; Labie et Mees, 2005; Dichter et Harper, 2007; Copestake, 2007; Christen, Lyman et Rosenberg, 2003). Une telle tendance les amènerait à se tourner vers des segments de clientèle plus rentables, c'est-à-dire essentiellement urbains et moins pauvres. Plus grave encore, elles resteraient tournées vers un public vulnérable mais réduiraient la qualité de leur service tout en augmentant leur taux d'intérêts, ce qui aurait des conséquences néfastes pour leurs clients, allant jusqu'à la décapitalisation ou le surendettement (Guérin et Servet, 2005; Fouillet, 2006; Servet, 2006; Guérin, Roesch et Servet, 2006). Certains redoutent même que la course à la rentabilité en microfinance ne la convertisse prochainement en la « nouvelle subprime » (Financial Times, 2008).

II.2. Médiatisation et risque réputationnel

Malgré la diversité de leurs pratiques et l'existence de dérives prédatrices, les IMF partagent une image assez homogène et valorisante. Cette « façade » institutionnelle, au sens développé par Goffman (Goffman, 1973), se base sur un mythe fondateur, des figures tutélaires et un prestige commun, partiellement intériorisées par les acteurs qu'ils légitiment. Alors que la microfinance repose sur des usages remontant au moins au XIX^e siècle (Monts de Piété, tontines, banquiers ambulants, mutuelles, etc.), qui ont connu des

évolutions complexes et simultanées sur plusieurs territoires (Fontaine, 2008 ; Lelart, 1995 ; Hollis et Sweetman, 1998 ; Roesch, 2003) une imagerie d'Epinal situe son invention au Bangladesh, dans les années 1970, par Muhammad Yunus. Cette déclaration de paternité fournit une figure charismatique et un discours très efficace pour promouvoir le soutien international envers la microfinance⁵. Elle a été relayée par la Campagne du Sommet du Microcrédit, l'un des principaux promoteurs de la médiatisation, qui a poussé l'Assemblée Générale des Nations Unies à adopter une résolution⁶ célébrant le microcrédit et décrétant que l'année 2005 lui serait dédiée. L'attribution en 2006 d'un Prix Nobel à Mohammad Yunus et à la Grameen Bank marque l'irruption de la microfinance dans le ballet de diplomatie informelle que constitue le Conseil des Nobel, qui forme des « missionnaires » ayant vocation à défendre certaines causes face aux acteurs traditionnels de la scène internationale (Laroche, 1994; Laroche, 1995).

L'engouement pour la microfinance a été tel qu'on lui on attribue parfois des vertus presque miraculeuses. Au tournant des années 2000, lorsque l'aide publique au développement était largement décrédibilisée (Nicolas, 1998; Gabas, 2002; Naudet, 2005), la microfinance est apparue comme l'un des rares domaines d'intervention qui fonctionnait. Ce mécanisme ayant vocation à répercuter ses coûts sur ses usagers, il était en outre indépendant d'intervention extérieure et le moteur de sa propre expansion et continuité. Ainsi simplifié et popularisé, ce raisonnement avait comme avantage de réconcilier partisans et détracteurs du libéralisme, les uns voyant là l'aboutissement de la prise en charge de l'intérêt public par le marché, quand les autres l'interprétait comme un renouvellement économiquement pérenne d'une politique sociale.

Cependant, la construction de telles idéalizations a pour corolaire d'inciter ceux qui veulent s'en départir à adopter des postures inquisitrices et à se concentrer sur le pire. Certains voient ainsi dans la microfinance, le vecteur d'une croissance insoutenable (Latouche, 2007), d'autres mettent en garde contre sa fonction de fer de lance du néolibéralisme (Weber, 2002 ; Roesch, Fouillet et al, 2007). On a même vu apparaître des documentaires télévisés incendiaires sur la Grameen Bank accusant ses opérateurs d'encourager le surendettement, de harceler leurs clients et même d'enlever des enfants⁷.

⁵ ». En France aussi, des personnalités emblématiques telles que Maria Nowak ou Jacques Attali, constituent des figures tutélaires de la microfinance, favorisant la mise en exergue d'un discours relativement homogène et d'une image partielle et idéalisée.

⁶ La Campagne du Sommet du Microcrédit est d'ailleurs citée dans la déclaration en question, qui porte la référence /RES/53/197.

⁷ Voir le reportage de TV5 <http://www.france24.com/fr/20080404-microcredit-bangladesh-humanitaire-mohammed-yunus-grameen-bank>, et celui d'Envoyé Spécial : http://envoye-special.france2.fr/index-fr.php?page=reportage&id_rubrique=947

Les contradictions de l'imagerie d'Epinal construite autour de la microfinance se retrouvent cristallisées dans la question des taux d'intérêts. Les coûts que doivent supporter les IMF⁸ sont structurellement élevés, les amenant à appliquer un taux d'intérêt supérieur à celui des banques traditionnelles (Helms, 1998; Helms et Reille, 2004; Boyé, Hajdenberg et Cheylan, 2007). Le système microfinancier commercial s'est fondé sur la dénonciation du subventionnement des taux d'intérêts, car il entraîne des distorsions sur le marché et pousse les agents privés à se retirer. Mais il est moralement inconfortable que les pauvres payent un prix supérieur aux riches (Hudon, 2007). Ceci suscite de nombreux débats et analyses pour déterminer à quel niveau ces taux deviennent acceptables (Rosenberg, Gonzalez et Narain, 2009) et la manière de les réduire (Porteous et Helms, 2005).

En l'absence de transparence sur la dimension sociale de ces activités, un risque majeur de réputation est attaché à la microfinance, avec une tendance à la surenchère de communication sur les bienfaits de la microfinance qui décrédibilise l'ensemble du secteur en cas de scandale. A ce titre, le cas de Compartamos a eu l'effet d'un coup de semonce, alors qu'une enquête menée par la Deutsche Bank montre que l'utilité sociale demeure une motivation primordiale de l'investissement en microfinance (Dieckmann, 2007).

Dans plusieurs pays, les dérives de certaines IMF sont mises en avant par des mouvements politiques pour questionner l'utilité sociale de l'ensemble de la microfinance. Les gouvernements commencent à critiquer le secteur et envisagent de durcir leur réglementation, voire de recréer des mécanismes publics de financement. En Bolivie par exemple, les IMF ont précocement crû, mais principalement en milieu urbain, engendrant autour de l'an 2000 une exacerbation de la concurrence, des situations de surendettement et certaines pratiques abusives. A la suite d'une crise économique, on a alors assisté à une cessation massive des remboursements et des réactions virulentes, qui ont surtout affecté les IMF les plus commercialement agressives, mais ont eu des retombées sur l'ensemble du secteur (Fritschy, 2007). Le gouvernement d'Evo Morales arrivé au pouvoir en 2005 avait développé un discours très critique à l'encontre de la microfinance et a menacé d'imposer un plafonnement des taux d'intérêt. Après plusieurs années d'âpres négociation, la posture du gouvernement reste relativement restrictive pour le secteur dans son ensemble, mais la régulation a été assouplie pour les ONG de microfinance rurale, afin de leur permettre de capter de l'épargne, et des aménagements ont été prévus pour les IMF qui financent l'artisanat et la paysannerie (Bédécarrats et Marconi, 2009). Un processus semblable s'est déroulé au Nicaragua, qui a débouché en mars 2009 sur la signature d'un accord, qualifié de « trêve » par les IMF, qui garantit le maintien d'un cadre légal et politique propice à la microfinance, à condition que celle-ci soit capable de démontrer sa contribution au

⁸ Les IMF doivent couvrir plusieurs types de coûts : le coût des fonds qu'une IMF emprunte pour opérer, le coût dû au risque de non recouvrement, les frais de gestion et le financement du développement de la structure.

développement et à la réduction de la pauvreté. Des cas similaires peuvent être identifiés en Equateur, au Bénin ou encore en Afrique du Sud.

II.3. Emergence de normes sociales

L'utilité sociale de la microfinance a longtemps été considérée comme acquise et la priorité du secteur portait avant tout sur la massification des services. Au milieu des années 1990, lorsque l'attention s'est concentrée sur la croissance et la pérennité du secteur, on s'est focalisé sur le nombre de clients, la rentabilité, l'autonomie vis-à-vis des subventions, la réduction des impayés, entre autres indicateurs opérationnels et financiers (Littlefield et Rosenberg, 2004). Jusqu'au milieu des années 2000, les initiatives visant à promouvoir et évaluer la contribution de la microfinance au développement étaient vertement critiquées par les acteurs influents du secteur, considérant qu'il ne fallait pas « détourner » les IMF de leurs performances financières (Jacquand, 2005).

Néanmoins, les enjeux que nous avons décrits conduisent aujourd'hui les acteurs de la microfinance à rendre plus visible la dimension sociale de leur activité. La reconnaissance d'un double objectif de résultat financier, mais aussi social de la microfinance est en passe de faire partie du courant dominant (Christen, Rosenberg et Jayadev, 2006). Ce glissement tend à rendre de bons résultats sociaux convertibles en atouts commerciaux pour les IMF, en améliorant la relation avec leur clientèle, mais aussi leur financeurs et autorités de tutelle. Certains vont même plus loin, proposant d'assouplir la réglementation en contrepartie d'une utilité sociale attestée (Lyman, Pickens et Porteous, 2008) quand d'autres envisagent d'instaurer des mécanismes d'incitation, soit marchands, soit publics pour les institutions qui contribueraient substantiellement à l'intérêt collectif (Cull, Demircuc-Kunt et Morduch, 2007; Morduch, 2005). On assiste à la multiplication des pratiques d'évaluation qui répondent à des préoccupations communes, mais qui se traduisent par une myriade de méthodes. En 2008, le réseau SEEP dénombrait 25 outils d'évaluation sociale en microfinance (Woller, 2008), et il ne s'agit là que des instruments conçus pour être répliqués à grande échelle.

Jusqu'à la fin des années 1990, les mécanismes d'évaluation dominants étaient ceux des études d'impact, que commandaient principalement les bailleurs soucieux de justifier de l'utilité de leurs engagements. Pour être rigoureuses (« to prove », en anglais), ces recherches sont le plus souvent longues et coûteuses, pâtissent de limites méthodologiques qui relativisent leur portée et sont souvent trop académiques pour être exploitées dans la pratique par des opérateurs. A partir des années 1990, on privilégie des méthodes conduites par les praticiens leur permettant d'améliorer concrètement leurs pratiques (« to improve »). On note néanmoins un retour des études d'impact très académiques, inspirées d'une

méthode d'épidémiologie⁹. (Duflo, Crépon et al, 2008), qui font écho au regain d'exigence des bailleurs pour attester de l'efficacité de l'aide (Ravallion, 2008) et qui présentent une image de rigueur scientifique très concordante avec la culture économétrique des élites. Ces études posent pourtant certaines difficultés en raison de leur coût très élevé et des questions éthiques que pose le fait de priver de services pendant plusieurs années des usagers aléatoirement sélectionnés, pour des finalités exclusivement scientifiques (Fouillet, Guérin et Morvant, 2008).

Les IMF privilégient de plus en plus des méthodologies simples et relativement peu coûteuses qui aident à mieux comprendre l'interaction entre la clientèle et les produits et services de la microfinance. Elles s'appuient généralement sur des techniques d'entretiens individuels ou l'animation de groupes de discussion thématiques. Ces études relèvent davantage de l'étude marketing et de l'analyse de la satisfaction de clientèle, en ce qu'elles servent avant tout à faire évoluer l'offre de services et produits pour mieux s'adapter à la demande, attirer plus d'usagers et les retenir, limiter les non remboursements et éviter le surendettement (Bouquet, 2008).

Une avancée dans des méthodes opérationnelles d'évaluation porte sur l'appréciation du niveau économique des usagers, qui est normalement très ardu à mettre en œuvre. Sur la base de plusieurs expérimentations méthodologiques (Henry, Sharma et al, 2003). Deux initiatives parallèles ont mis au point, à quelques mois d'écart, des méthodologies similaires. Elles s'appuient sur les enquêtes de consommation des ménages des instituts nationaux de statistique pour dériver une dizaine d'indicateurs observables et statistiquement corrélés avec le niveau de pauvreté. Appliqué à un échantillon représentatif d'usagers d'une IMF, ces instruments permettent de déterminer le pourcentage des usagers qui sont pauvres. Le premier instrument, intitulé Poverty Assessment Tool (PAT) a été développé par le laboratoire IRIS à la demande de l'agence de coopération des Etats Unis (USAID), pour être obligatoirement appliqué à tous les programmes de microfinance qu'elle appuie, en application d'un mandat que lui a fixé le Congrès américains de desservir 50% de personnes extrêmement pauvres. Le deuxième outil, dénommé Progress out of Poverty Index (PPI) a été développé par le CGAP et les fondations Grameen et Ford, pour être utilisé de manière volontaire par les IMF qui le souhaitent. Ces outils sont aujourd'hui largement diffusés, mais exclusivement en microfinance, alors qu'ils pourraient servir à tous types de programmes sociaux. Certains grands réseaux tels qu'ACCION ou de FINCA ont développé leurs propres systèmes d'évaluation du niveau de vie des clients, s'appuyant sur des analyses statistiques sophistiquées (Welch, 2002; Hatch et Crompton, 2003). Il existe en outre plusieurs expériences d'IMF ayant développé leur propre outil de mesure de la

⁹ Celle-ci consiste à modifier l'activité des institution évaluées pour qu'elles sélectionnent aléatoirement des personnes qui pourraient être desservies mais ne le seront pas pendant la durée de l'étude afin de servir de groupe de contrôle et ainsi surmonter les difficultés liées à l'attribution de l'impact.

pauvreté, moins rigoureux sur le plan scientifique mais directement intégré dans leur stratégie de définition des services (Lapenu, 2009). La mesure indicielle de la pauvreté est en passe de devenir une norme pour l'ensemble des IMF, prévue par les standards internationaux de publication de comptes.

Par ailleurs, on assiste à la généralisation de méthodologies d'audit, conçues pour évaluer dans quelle mesure une institution se donne les moyens de remplir sa mission sociale. Les premiers instruments de ce type à avoir été mis au point sont l'outil SPI de CERISE (CERISE, 2005) et l'outil QAT du MFC (MFC, 2007). Plusieurs outils similaires ont été conçus ultérieurement, notamment le Social Audit Tool d'USAID et la méthodologie du Social Audit Network (Woller., 2008). Ces méthodologies d'audit, développées par des acteurs se considérant comme praticiens, s'appuient sur une information déjà disponible au sein de l'IMF. Néanmoins, d'autres acteurs tentent de peser pour que de nouveaux aspects soient pris en compte, ce qui implique la collecte de données additionnelles. Ainsi, le fonds d'investissement FMO tente de pousser les IMF à s'enquérir de l'empreinte environnementale des pratiques des clients (Bierens et Van Elteren, 2008). Le BIT promeut une démarche comparable, tournée vers la défense de conditions de travail dignes dans les micro-entreprises financées.

Sur la base des informations d'audit, les IMF peuvent opérer une sélection et un calibrage d'indicateurs en fonction de leur propre stratégie, afin de déboucher sur des tableaux de bords qui leur permettent d'opérer un suivi continu. C'est le cas de l'IMF cambodgienne AMK dont l'expérience a été largement diffusée (Lapenu, 2009), ou encore de la Confédération des Institutions Financières en Afrique de l'Ouest. En Amérique Latine, ce type d'adaptations pour le suivi a donné lieu à des méthodologies de type « balanced scorecard » articulant planification stratégique et indicateurs de gestion (Labie, 2005 ; Bierens et Van Elteren, 2008).

Lorsque les critiques se sont faites plus vives, suite à l'entrée en bourse de Compartamos, des initiatives ont émergé pour privilégier l'établissement de codes de conduite afin d'encadrer les pratiques des prestataires de services de microfinance. Ce mouvement a été rendu visible par une déclaration solennelle très médiatisée, appelant à l'instauration de principes éthiques à l'échelle du secteur (Abdelmoumni, Ackerman et al, 2008). Cette impulsion a entraîné la constitution d'un groupe de travail animé par le CGAP et ACCION, lequel a établi six principes de base pour la protection du consommateur : Eviter le surendettement, transparence des prix et conditions, pratiques de recouvrement appropriées, déontologie du comportement du personnel, mécanismes de réparation des préjudices, confidentialité des renseignements concernant les clients (Lapenu et Bédécarrats, 2009). Nous reviendrons plus bas sur le processus de définition de ces critères. A partir de 2005, les agences de notation spécialisées en microfinance ont également commencé à développer des méthodologies d'évaluation extrafinancière pour compléter les procédures d'évaluation financière qu'elles avaient déjà mis en place. Il est de plus en plus

courant que des exercices de notation sociale soient commandités en accompagnement des ratings financiers et un fonds subventionné a été créé avec l'appui du gouvernement luxembourgeois et du CGAP afin de systématiser cette pratique

Concernant l'investissement étranger en microfinance, il existe plusieurs cadres généraux qui orientent les pratiques de reddition de compte (« reporting » en anglais) en performances sociales. Il s'agit par exemple du cadre Environnemental Social et de Gouvernance mis en place par l'ONU pour l'Investissement Socialement Responsable, ou encore le la Global Reporting Initiative qui a vocation à fournir un canevas à l'ensemble des secteurs d'activité économique pour une publication de résultats à la fois financiers, sociaux et environnementaux¹⁰. En complément de ces indications, qui restent très générales et imprécises, le CGAP, avec les Fondations Argidius et Ford, ont impulsé la création de la Social Performance Task Force (SPTF), un groupe de travail international visant à assurer la cohérence entre les différentes initiatives relevant des performances sociales. En 2006, la SPTF a produit un cadre commun pour l'évaluation sociale en microfinance, dont se réclame la majorité des acteurs exerçant cette activité. Entre 2006 et 2008, la SPTF a servi de cadre d'échange pour les agences de notation internationales spécialisées en microfinance qui ont mis en place des systèmes d'évaluation sociale compatibles les uns avec les autres. En 2008, la SPTF a produit une liste d'indicateurs, standardisés à l'échelle internationale, qui seront prochainement intégrés dans les formats de publication de la plateforme Mix Market, la principal plateforme de reporting de la microfinance.

Ce processus de reddition de comptes a été à la fois plus précoce et plus poussé dans les pays où la microfinance a été remise en question par les gouvernements, comme la Bolivie, le Bénin, l'Equateur ou le Nicaragua. A chaque fois, les réseaux d'institutions locales se consolident pour négocier des accords qui préservent certains principes légaux ou politiques, en contrepartie d'une transparence accrue sur l'utilité sociale de la microfinance. Dans ces circonstances, les associations professionnelles d'IMF ont réagi en mettant en place des systèmes de reporting adaptés aux préoccupations locales, afin de rendre des comptes sur leur contribution au bien public et conserver leur autonomie par rapport aux régulations sociales (ForoLacFr, Redcamif et Mision, 2008 ; Consortium Alafia, 2008).

Transposant ces mécanismes au niveau des flux d'investissement étrangers, le CGAP a récemment entrepris d'inclure des indicateurs de performances sociales dans les directives de transparence des fonds d'investissements spécialisés en microfinance. Celles-ci

¹⁰ Le GRI est une organisation établie en 1997 par la coalition pour les économies environnementalement responsables (CERES) en association avec le programme d'environnement des Nations Unies (PNUE). Elle a pour mission de développer les directives applicables mondialement ainsi que de rendre compte des performances économiques, environnementales, et sociales assemblée. Elle propose un référentiel d'indicateurs qui visent à mesurer l'avancement des programmes de développement durable des entreprises.

refléteront à la fois l'agrégation de données clés de performances sociales des IMF financées, ainsi que des éléments relevant de la pratique des fonds eux-mêmes.

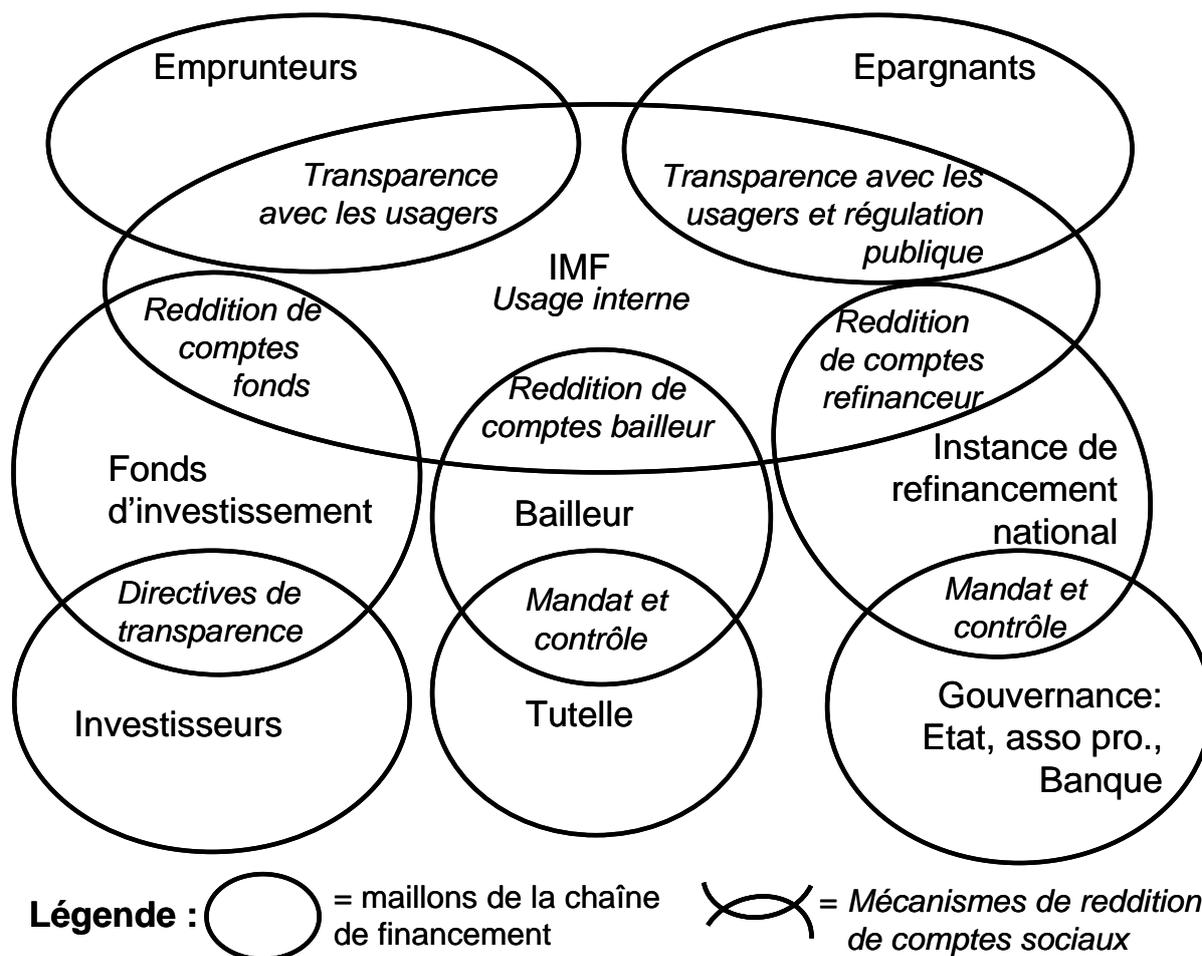
III. Analyse du contenu des normes sociales

Sans rechercher l'exhaustivité, nous avons décrit plusieurs dispositifs d'évaluation ou d'injonction qui apparaissent pour réguler la dimension sociale des activités de microfinance. Il s'agit maintenant de dépasser cette énumération pour proposer un cadre d'analyse permettant de comprendre et de comparer la fonction de chacun de ces mécanismes.

III.1. Les différents maillons de la filière microfinancière

Il est essentiel de distinguer les échelons de la responsabilité sociale (Freeman, 1984). Un premier paramètre à prendre en compte pour appréhender la nature des pratiques d'évaluation, est le niveau sur lequel cette mesure porte. En effet, on peut considérer que la microfinance constitue une chaîne entrelaçant plusieurs maillons car elles doivent se financer auprès de plusieurs sources afin de prêter des liquidités sous forme de microcrédit. Elles peuvent le faire en captant de l'épargne locale, remplissant une fonction d'intermédiation au sein des populations desservies. Elles s'approvisionnent aussi auprès de structures nationales de refinancement, guichets publics, banques privées ou mécanismes mixtes. Elles peuvent également le faire au travers des mécanismes d'investissement international que nous avons présentés plus haut. Chacune de ces interactions de refinancement implique des dispositifs de reddition de comptes, qui répondent à des exigences distinctes. Le schéma ci-dessous illustre les mécanismes de contrôle social qui se développent actuellement, entre les différents maillons de la chaîne financière.

Chaînes financières de financement et niveaux de contrôle



Tout d'abord, les IMF établissent une transparence envers leurs usagers qui concerne généralement des aspects institutionnels et financiers, mais incluant aussi, et de plus en plus fréquemment, des aspects sociaux (Lapenu, Konini et Razakharivelo, 2009). Pour de nombreuses IMF, il s'agit avant tout d'une démarche de responsabilité sociale leur permettant de renforcer la confiance du public et de se rapprocher de leurs usagers, favorisant par là des retombées positives en termes de remboursements, de fidélisation, de réduction des coûts d'opération (Bédécarrats, 2008). Un exemple en est l'ONG ASHI aux Philippines, qui a mis en œuvre des audits sociaux sous forme de groupes de discussion composés de clients¹¹. Cette situation est d'autant plus répandue dans le cas des coopératives, que les instances dirigeantes sont tenues de rendre des comptes à l'ensemble des usagers en Assemblée Générale, et aux élus lors des Conseils d'Administration.

¹¹ Entretiens avec Mila Mercado Bunker, Directrice d'ASHI et Benjamin Quiñones, Directeur de CRS-SME, qui ont dirigé cette expérience en 2006.

L'expérience de la Confédération des Institutions Financières est à ce titre emblématique : les six réseaux mutualistes ouest-africain de ce groupe développent des tableaux de bords et des rapports annuels dans le but spécifique de présenter des bilans de performances sociales à leurs membres¹².

Au premier niveau toujours, l'encadrement par la puissance publique, au nom de la défense des usagers, est particulièrement pressant pour les IMF qui captent de l'épargne et dont la faillite entraînerait la ruine des ménages, avec des conséquences sociales économiques et électorales désastreuses. Dans cette perspective, les Etats contrôlent en priorité les aspects financiers des institutions, afin de garantir leur solvabilité (Christen, Lyman et Rosenberg, 2003). Néanmoins, les exemples bolivien et nicaraguayen mentionnés plus haut illustrent que cette supervision peut aussi porter sur la dimension sociale de l'activité microfinancière. S'agissant du refinancement national, l'information que les IMF fournissent à leur financeurs est très variable. Selon les cas, elle peut se limiter à un nombre minimum d'indicateurs financiers, donnant une assurance raisonnable au prêteur qu'il sera remboursé à l'échéance. Mais les fonds créés avec des finalités de développement requièrent fréquemment des compléments de données sur la dimension sociale de l'action des IMF. Ainsi, la Banque Malienne de Solidarité (BMS), principal refinanceur du pays, met en place un format de *reporting* incluant à la fois des données financières, institutionnelles, mais aussi sociales. L'existence et la teneur du rapportage social vers les institutions de refinancement est tributaire de la nature des interactions avec leur autorité de tutelle. Dans le cas de la BMS, le mandat de développement attribué à cette institution par le gouvernement, ainsi que l'actionnariat impliquant plusieurs IMF nationales et des investisseurs étrangers tels que la Société Internationale pour le Développement et l'Investissement (SIDI), ont été déterminants pour que l'exigence de transparence sociale soit prise en compte, et ils ont conduit à associer l'Association Professionnelles des IMF du Mali (APIM), dans la définition des indicateurs¹³.

S'agissant du refinancement international, on peut distinguer le cas de figure où le refinancement passe par une organisation d'appui à des conditions concessionnelles et celui où il transite par un fonds d'investissement à des conditions commerciales ou quasi-commerciales. Les relations d'appui concessionnel sont de plus en plus rares et interviennent surtout en phase de création ou de consolidation, le plus souvent au travers d'opérateurs spécialisés, comme des ONG ou des entreprises d'appui. Dans ces circonstances, le bailleur finance de l'assistance technique et fournit des subventions, du

¹² CERISE assure un appui méthodologique à cette initiative, engagée au second semestre 2008 et qui débouchera sur un reporting continu à partir de décembre 2009.

¹³ Entretiens avec Modibo Coulibali, Directeur de Nyésigiso et Président de l'APIM, Alou Sidibé, Directeur de Kafo Jiginew et Viceprésident de l'APIM, Dominique Lesaffre et Audrey Roddier, en charge du suivi des partenaires maliens de la Sidi.

capital ou des prêts. Il s'agit d'une relation étroite, motivée par des objectifs de développement et l'exigence est très forte de reddition de comptes détaillés, à la fois financiers et sociaux, afin de légitimer leur action auprès de leur autorité de tutelle. Un exemple paradigmatique est celui de l'outil de mesure de la pauvreté d'IRIS-USAID, dont la création et la majorité des applications résultent d'une injonction légale du Congrès américain.

Les relations de refinancement commercial donnent aussi lieu à des redditions de comptes financiers et sociaux au deuxième niveau. Celles-ci s'établissent à plusieurs moments de la relation entre le fonds d'investissement et l'IMF : lors de l'étude préalable que réalise le fonds avant d'accorder son financement (« due diligence »), puis au cours du suivi de l'opération de financement. CERISE et TRIAS ont coordonné un numéro de la revue de la Plateforme Européenne de la Microfinance sur ce thème, qui recense les pratiques de la plupart des fonds d'investissement européens en la matière (Lapenu et de Bruyne, 2008). Pour répondre aux attentes des investisseurs, clients des VIM, ces informations s'accompagnent d'éléments concernant la pratique des fonds. A ce titre, CERISE travaille avec plusieurs véhicules d'investissement sur des mécanismes permettant d'évaluer leur responsabilité sociale en termes de contribution à la consolidation d'un secteur viable et socialement performant.

III.2. Objet de la norme sociale

La notion de « performances sociales » a été définie par le groupe de travail ad hoc impulsé par le CGAP (Social Performance Task Force – SPTF) comme « la traduction effective dans la pratique de la mission sociale d'une institution de microfinance en lien avec des valeurs sociales communément acceptées » (Lapenu et Bédécarrats, 2008). Cette formulation englobe un ensemble assez divers d'approches relatives à la mise en œuvre par une organisation de ses objectifs sociaux, au-delà des seules études d'impact.

Nous proposons de caractériser leur contenu en fonction d'une matrice composée de deux axes. En abscisse, nous reproduisons les différents stades qui composent une séquence d'action, reproduisant une division en étapes largement popularisée par les travaux de la SPTF (Mason, 1957; Hashemi, 2007). Celle-ci pose en amont la question de la mission et des objectifs sociaux d'une institution, avant d'interroger leur cohérence avec les actions et processus mis en œuvre. On distingue ensuite les résultats immédiatement attribuable à l'action de l'institution des évolutions observables dans les conditions de vie des usagers et dans l'environnement, sachant que ces dernières ne peuvent être considérées comme impact de l'IMF qu'à la condition de prouver un lien de causalité avec son intervention.

Sur l'axe des ordonnées, on prend en compte les dimensions sociales sur lesquelles peut porter l'action de la microfinance. Nous distinguerons ici deux champs fondamentaux : celui

de la Responsabilité Sociale des agents économique, qui s'applique aussi bien à la microfinance qu'à tout autre secteur d'activité économique et consiste à prévenir les dommages potentiels que l'activité peut avoir sur les usagers, la collectivité et l'environnement. D'autre part, nous discernons les critères de Performances Sociales propres à la microfinance et à son « double objectif de résultat » (Christen, Rosenberg et Jayadev, 2006), qui relèvent du mandat spécifique de développement, consistant à servir un nombre croissant de personnes pauvres et exclues, d'améliorer la qualité et l'adaptation des services financiers et de renforcer les capacités de ses usagers. Le tableau ci-dessous représente la matrice en question, en spécifiant les éléments de normes qui se situent à l'intersection de ses axes.

Matrice d'analyse des objets de contrôle social de l'activité microfinancière

Stade de l'action Dimension sociale	Intentions et objectifs	Systèmes internes et activités	Résultats immédiats (output)	Effets-Impact (outcome-impact)
Responsabilité Sociale Générique pour tous les secteurs d'activité	RS à l'égard des clients	Politique de protection de la clientèle, (ex principes CGAP-ACCION)	Prêts ≤ capacités de remboursement, prix transparents, respect déontologie, etc.	Pas d'effets négatifs sur les clients
	RS à l'égard des salariés	Gestion des Ressources humaines adaptées	Rétention, satisfaction et motivation des salariés	Efficience et durabilité de l'institution
	RS à l'égard de l'environnement	Prévention pour activités de l'IMF et activités clients	Réduc. empreinte écologique pour IMF et usagers	Effets sur réchauffement climat, biodiversité, etc.
Performance sociale Spécifique à la mission sociale de la MF	Toucher des personnes exclues	Ciblage des clients	Clientèle pauvre, féminine, rurale, exclue	Inclusion financière et économique
	Fournir des services appropriés	Diversification, qualité, services complémentaires	Réponse à la demande, satisfaction et rétention de la clientèle,	Amélioration du niveau de vie
	Renforcer leurs capacités	Participation, accompagnement, réduction des coûts	Empowerment, augmentation des revenus, activités	Développement intégral et pérenne

Partant de la matrice élaborée ci-dessus, il est possible de positionner les normes sociales évoquées plus haut (II.3) en fonction du stade de l'activité et de la dimension sur laquelle ils portent, pour composer le tableau suivant.

Stade de l'action Dimension sociale	Intentions et objectifs	Systèmes internes et activités	Résultats immédiats (output)	Effets-Impact (outcome-impact)
Responsabilité Sociale	RS clients	Initiative protection des consommateurs		
	RS salariés		Audits sur le travail décent (BIT)	
	RS environ		Audit environnemental (FMO)	
Performance sociale Audit Social (SPI, QAT)	personnes exclues	Outils ciblage pauvreté	Outils mesure pauvreté	
	services appropriés	Outils de connaissance clientèle (AIMS MicroSave)		Etudes d'impact
	Renforcer capacités			

Une telle localisation permet de dégager trois enseignements utiles pour analyser les normes sociales en microfinance. Tout d'abord, la répartition montre que les mécanismes de contrôle social de l'activité financière portent sur des aspects diversifiés et potentiellement complémentaires. Néanmoins, on relève aussi des espaces de chevauchement indiquant des aspects sur lesquels les standards promus sont potentiellement concurrents s'ils ne sont pas harmonisés. Enfin, les normes répondent à des conceptions différentes de ce qu'est la microfinance et mettre en avant certains critères plutôt que d'autres reflète un parti pris. Les acteurs qui ne promeuvent par exemple que des aspects de responsabilité sont généralement les tenants d'une vision où l'on conçoit que la microfinance est un commerce comme un autre, alors que ceux qui mettent en avant les aspects relatifs à la performance sociale véhiculent l'idée que ce secteur a une vocation particulière de développement et de réduction de la pauvreté.

III.3. Mode d'application de la norme

Un dernier critère de différenciation concerne le mode d'application des normes sociales. Qu'il s'agisse d'évaluations ou de principes de fonctionnement, leur mise en œuvre peut être interne, externe ou mixte.

Modes d'application des normes sociales

Mise en œuvre des évaluations et principes Utilité selon perspectives d'utilisation	Totalement interne	Mixte (interne avec revue externe)	Totalement externe
Perspective interne	Utile pour la réflexion stratégique.	Evaluation par des réseaux d'institutions. ex. : Bolivie, Equateur, Bénin, etc.	Manque d'appropriation
Perspective externe	Manque de crédibilité et de comparabilité	Evaluations accompagnées. ex. : mesure de pauvreté, etc. Audits internes validés par un contrôleur externes. ex : due diligences de fonds d'investissement	Crédibilité : rating, contrôle public

Les applications totalement internes correspondent aux configurations dans lesquelles une institution met en place ses propres critères sociaux. Ils donnent lieu à des mécanismes conçus pour s'adapter aux nécessités et aux contraintes particulières l'organisation en question. Ils s'avèrent particulièrement utiles pour s'articuler à la prise de décision et aux mécanismes de mise en œuvre, tels que le montrent les exemples déjà mentionnés de Buusaa Gonofaa ou d'AMK. Toutefois, ces modalités de mise en œuvre « sur mesure » n'apportent pas nécessairement les garanties de contrôle ou d'étalonnage, généralement requises pour assurer leur comparabilité ou leur fiabilité aux yeux d'acteurs extérieurs.

A l'opposé, des modes de contrôle extérieur ont été mis en œuvre pour s'assurer que les normes sont appliquées de manière rigoureuse et homogène. C'est le cas en particulier des mécanismes de contrôle étatique qui existent dans certains pays, comme l'Afrique du Sud, pour assurer une protection réglementaire des usagers de la microfinance. C'est aussi la vocation des agences de notation. Toutefois, ces mécanismes d'évaluation externes s'avèrent souvent détachés des préoccupations ou contraintes des institutions, elles ont un effet limité sur leur stratégie et sont souvent perçues comme un vecteur d'imposition répondant à des agendas inadaptés à la microfinance (Labie, 2006; Bouquet, 2006).

Pour parvenir à une approche intermédiaire, des mécanismes mixtes se multiplient, qui mêlent auto-évaluation, contrôle par les pairs et vérifications externes ponctuelles. Il s'agit d'une tendance impulsée en premier lieu par les associations professionnelles de microfinance dans certains pays où les relations avec les gouvernements étaient tendues, comme la Bolivie, l'Equateur ou le Bénin. Dans ces cas, déjà mentionnés plus haut, les IMF

ont individuellement participé à la conception et l'application de systèmes d'évaluation ou de contrôle des pratiques. Néanmoins, le rôle de médiation joué par les associations professionnelles, dans un contexte où les IMF sont fondamentalement concurrentes, et la posture vigilante de l'Etat, protègent des dérives et assurent une certaine cohérence des vérifications. Ces systèmes sont aujourd'hui reproduits par des fonds d'investissements dit sociaux, tels qu'Incofin ou Oikocredit, qui incluent des données extra financières pour l'instruction de leurs dossiers de financement et qui les vérifient lors de leur visites de contrôle.

IV. Création et diffusion des normes sociales en microfinance

Si l'on s'intéresse à la gouvernance d'un secteur, il faut dissocier les dispositifs de coordination mis en place par les normes et les modes de coordinations qui sont mobilisés pour construire des normes, c'est-à-dire selon Lelong et Mallard (2000) la distinction entre « ce que font » les normes et ce « qui fait » les normes. Il est donc indispensable d'appréhender les médiations institutionnelles et organisationnelles qui sous-tendent la production normative et qui sont, paradoxalement, peu étudiées (Olshan, 1993).

IV.1. Un cadre théorique sur les normes applicables à la microfinance

Les rares travaux dédiés jusqu'à présent à la microfinance par des chercheurs en science politique ne permettent pas de traduire pertinemment les phénomènes de normalisation observés. Par exemple, Dalgic porte sur ce secteur une approche centrée sur les idées, qui analyse la manière dont ce thème est pris en compte dans le discours de la Banque Mondiale (Dalgic, 2007). Ce regard reste malheureusement limité aux discours, et même à une partie d'entre eux, en ne s'appuyant que sur les rapports du développement dans le monde de la Banque Mondiale, lesquels reflètent mal la réalité des pratiques et ont un écho très relatif auprès des acteurs du secteur. Unterberg pour sa part (Unterberg, 2008), développe une analyse ancrée dans l'analyse des politiques publiques européennes, et tente de relire la reconnaissance du secteur comme résultant de l'apparition d'une communauté épistémique, au sens, développé par Haas (Haas, 1992), de réseaux fondés sur la connaissance, s'articulant avec des entrepreneurs de politiques. Néanmoins, ce travail ne porte que sur les activités de microfinance réalisées sur le territoire de l'Union Européenne, lesquelles répondent à des logiques très différentes de la microfinance dans les Pays en Développement et où les politiques publiques nationales n'ont pas du tout la même place. Heloise Weber élabore pour sa part une approche gramscienne de la microfinance. Elle avance qu'à l'échelle mondiale, la microfinance a été utilisée par les grandes institutions financières internationales, comme un palliatif aux ajustements structurels permettant de faciliter l'acceptation d'un nouvel ordre néolibéral (Weber, 2002; Weber, 2004; Weber, 2006). Cependant, présentée de manière univoque, ce mouvement ne tient pas compte de

l'hétérogénéité des acteurs impliqués, de l'influence directe limitée des institutions financières internationales sur les pratiques, ou encore de l'influence décisive d'acteurs locaux et nationaux.

Les limites de ces travaux proviennent non seulement de ce qu'ils se basent peu sur des observations empiriques, mais aussi des ancrages théoriques qu'ils mobilisent. Dans le cas de Dalgic et Unterberg, ils se centrent trop exclusivement sur les idées, qu'ils supposent homogènes, et ils abordent les mécanismes de régulation comme des dispositifs cohérents, ce qui est rarement le cas. Pour Unterberg et Weber, ils supposent une homogénéité d'intérêts et de structures d'influence qu'on ne retrouve pas dans les faits.

Pour compléter le cadre théorique, il convient de préciser certaines nuances. Notamment Lelong et Mallard introduisent une nuance entre règles qui émergent directement comme des normes et ont directement vocation à être généralisées, et celles qui se diffusent avant tout comme des standards, résultant de conventions entre tiers et pour eux mêmes et qui se répandent par mimétisme (Lelong et Mallard, 2000). Par ailleurs, pour surmonter les dichotomies entre acteurs publics et privés, on peut s'inspirer des forums multi-parties prenantes, qui pour encadrer l'exploitation du bois (Pattberg, 2005) ou la construction de barrages (Dingwerth, 2005), rassemblent l'ensemble des acteurs, privés et publics, potentiellement affectés par l'activité pour établir des mécanismes de gouvernance substantiellement privés (Pattberg, 2006; Vogel, 2008). Néanmoins, on relève en microfinance le même paradoxe que Hallström avait observé pour l'International Standard Organization, l'une des principales instances de normalisation au niveau mondial, à savoir que la création des références rassemble des acteurs extrêmement divers, mais qui n'en sont que très rarement les consommateurs (Tamm Hallström, 1996). A ce titre aussi, en microfinance, ce sont souvent des réseaux ou organisations d'appui du nord qui se posent en porte parole des IMF Sud, dont les réseaux ont du mal à être représentés. De plus, ce sont souvent des instances d'expertises qui portent la voix des usagers plutôt que ces derniers, par exemple la FAO ou le FIDA pour les agriculteurs, Handicap International pour les handicapés, le BIT pour les travailleurs vulnérables, etc. Afin de caractériser les acteurs et les instances de délibération, Callon, Lascoumes et Barthe proposent quant à eux de dépasser la dichotomie entre intervenants techniques et citoyens en montrant que la plupart des délibérations normatives mobilisent des acteurs se référant à chacun des domaines, formant des forums hybrides (Callon, Lascoumes et Barthe, 2001). De leur côté, Graz ou encore Delazay montrent que les forums internationaux outre leurs appartenances à un Nord ou un Sud, ou encore leur opposition, ces critères restent circonstanciels au vu de leur appartenance à une même élite mondialisatrice (Graz, 2003; Dezalay, 2004).

Eu égard aux nuances que nous venons d'énoncer Finnemore et Sikkink (Finnemore et Sikkink, 1998) proposent une approche qui peut s'avérer particulièrement pertinente pour analyser l'émergence de normes sociales en microfinance, basée sur la figure d'« entrepreneurs de normes », approfondie par ailleurs par Keck et Sikkink (Keck et

Sikkink, 1998). Elles suggèrent une analyse en trois phases, au cours desquelles les acteurs déterminants, leur motivation et les mécanismes de diffusion vont être distingués.

Dynamique des normes

	Phase 1 : Emergence de la norme	Phase 2 : Cascade de la norme	Phase 3 : Internalisation
Acteurs	Entrepreneurs de normes avec des plateformes organisationnelles	Etats, organisations internationales, réseaux	Droit, professions, bureaucratie
Motivations	Altruisme, empathie, concepts, engagement	Légitimité, réputation, estime	Conformité
Mécanismes dominants	Persuasion	Socialisation, institutionnalisation, démonstration	Habitude, institutionnalisation

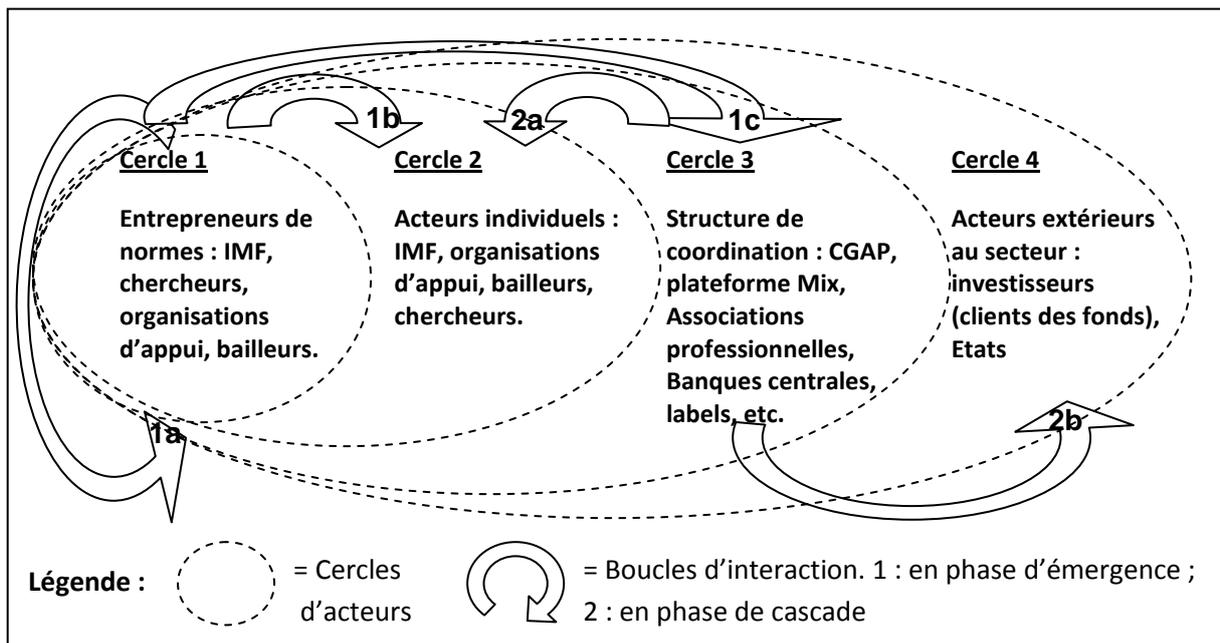
Source : Finnemore et Sikkink 1998

Cette analyse suppose qu'il existe, à chaque étape, des mécanismes de concurrence et des stratégies de légitimation de la part des différents entrepreneurs de normes. A la différence du cadre uniforme de la théorie des régimes, elle permet de concevoir un certain degré d'autonomie et de rivalité des entrepreneurs de norme, tout en envisageant l'existence d'un environnement institutionnel marqué par des inerties liées à une « dépendance au sentier » (Pierson, 2000; Mahoney, 2000) et par des ruptures, constituant des « fenêtres d'opportunité » (Kingdon, 1984). Cette prise en compte ouvre la voie à l'analyse des circonstances qui favorisent le renforcement des arrangements préétablis, et ceux qui au contraire provoquent ou accélèrent leur rupture. Dans une période de crise financière, ces considérations (Colonomos, 2001) peuvent s'avérer cruciales pour notre objet de recherche.

IV.2. Le rôle fondamental des entrepreneurs de normes

Le schéma ci-dessous présente de manière stylisée les processus d'interaction qui dominent, d'une part au moment de l'émergence et d'autre part au moment de la formation des normes lors des phases d'émergence et celle de cascade.

Cercles concentriques et dynamiques de diffusion des normes de performance sociale



Nous défendons ici l'idée qu'il s'opère actuellement en microfinance un basculement de la phase d'émergence de normes sociales vers celle de cascade. Il est clair qu'il ne s'agit pas d'un retournement immédiat, mais qu'il est très progressif. Il ne concerne pour l'instant que le niveau international et les pays dans lesquels des règles sociales commencent déjà à s'ancrer. Néanmoins, il semble que s'opère un glissement tangible des interactions et relations dominantes à l'égard de la production de normes sociales.

Lors de leur émergence, les normes sociales en microfinance sont poussées par un noyau restreint d'acteurs de la microfinance, regroupés en plateformes (Boucle 1a. du graphique). Finemore met en avant l'importance de la mise en réseau des acteurs dans cette première phase. Colonomos reprend cette idée en établissant une corrélation directe entre la multiplication des réseaux transnationaux, la mondialisation des normes et les interactions croissantes entre acteurs publics et privés (Colonomos, 2001).

A l'échelle internationale, on peut identifier trois alliances qui ont été déterminantes dans la promotion de normes sociales : le réseau ImpAct, l'Alliance PropserA et le Centre pour l'Inclusion Financière. Le premier est une collaboration issue d'un programme de recherche dirigé par l'Institute of Development Studies, qui, autour de 2002, commença à associer des praticiens de la microfinance, et s'est progressivement consolidé pour rassembler 30 organisations dans 22 pays, sur les cinq continents. Le réseau FINSOL, devenu Alliance for PROMotion of Social PERFORMANCE (ProsperA), a été impulsée par le Comité CERISE à partir de 2002, autour des partenariats tissés lors du processus d'élaboration de SPI et rassemble des Institutions desservant ensemble plus de 6 millions d'utilisateurs. Ces deux plateformes promeuvent une approche centrée sur les performances sociales. Le Centre

pour l'Inclusion Financière défend pour sa part une approche essentiellement tournée vers la responsabilité sociale et la protection des consommateurs en particulier. Il s'est appuyé pour sur un groupe de travail du réseau nord-américain SEEP et la dynamique catalysée par la déclaration de Pocantico, pour rassembler des structures d'une très grande ampleur et caractérisés par une approche très commerciale (ACCION, MFN, World Vision, etc.).

Ces réseaux essaient d'élargir leur champ en ralliant d'autres acteurs du secteur (1b). Il s'agit d'une étape incontournable pour atteindre une masse critique suffisante pour peser sur les instances de coordination. Cependant, en l'absence de courroies de transmission, les efforts déployés sont importants et les résultats modestes. Au cours de ces interactions, le contenu des normes est renégocié et détaillé par les nouveaux acteurs. Par exemple, alors que l'adhésion au réseau ProsperA s'élargissait outre-Atlantique, l'importance accordée à la dimension participative dans les critères sociaux promus a eu tendance à se réduire, les IMF latinoaméricaines étant souvent plus centralisées que les africaines. Ou encore, en voulant diffuser ses standards de mesure de pauvreté, le réseau ImpAct a été amené à diversifier les seuils de mesure car peu de populations en situation de dénuement extrême sont effectivement desservies. Selon une logique similaire, alors que la version initiale des principes de protection du consommateur l'expression « fair and transparent prices », seule la notion de transparence de taux d'intérêt a finalement été conservée, plusieurs acteurs craignant que celle d'équité ne soit interprétée pour remettre en cause les niveaux de tarification appliqués.

A mesure qu'augmente la représentativité dont elles peuvent se prévaloir, les plateformes d'entrepreneurs de normes se rapprochent des structures de coordination du secteur (1c), c'est à dire les réseaux très structurés de bailleurs (par exemple le CGAP) et d'IMF (associations professionnelles), les régulateurs (Banques Centrales) ou les instances techniques (Mix Market). Dans cette phase, la constitution d'espaces de concertation est essentielle. Pour les performances sociales, la Social Performance Task Force a constitué le forum de référence, alors que le réseau ACCION a rassemblé un groupe de travail sur le même principe autour de la question des principes de protection du consommateur. A ce titre, on peut noter que dans ces deux cas, le CGAP été un pivot dans ces différentes structures, tout comme il a assumé une place centrale dans les discussions autour de la création de directives de transparence pour les fonds d'investissements en microfinance.

IV.3. Le levier des structures de coordination pour la diffusion des normes

Sans qu'il s'agisse d'un moment très précis, il se produit un rééquilibrage à un certain moment où les normes sociales commencent à être incluses au courant dominant de la microfinance. Ainsi, le groupe de travail sur les performances sociales impulsé par le CGAP, Argidius et Ford ne rassemblait en 2005, qu'une trentaine de personnes issues des réseaux

CERISE, ImpAct, des agences de notation et de quelques agences de coopération. En 2008, elle regroupait plus de 200 personnes, représentant un panel très diversifié d'organisations. Le statut de la SPTF a également changé au niveau du CGAP. Celui-ci a commencé à la considérer comme l'un de ses groupes de travail officiels, alors que ce n'était pas le cas les premières années. La participation à la SPTF est de plus devenue une condition nécessaire pour qu'une initiative sur les performances sociales soit reconnue légitime au niveau du secteur. Par exemple, le réseau INAFI, qui rassemble pourtant des institutions de poids, a développé un dispositif de suivi d'impact, qui a été clairement marginalisé dans les forums internationaux au motif de certaines limitations techniques, mais essentiellement car il n'avait pas été associé au cadre méthodologique et aux discussions de la SPTF.

Lorsque ce retournement entre émergence de normes et cascade commence à s'opérer, les structures de coordination reprennent à leur compte les normes promues par les entrepreneurs de normes et elles en deviennent les principaux vecteurs de diffusion, avec cette fois un impact bien supérieur (2a). En l'occurrence l'incorporation d'indicateurs de performances sociales définis par la SPTF dans les standards de redditions de compte de la plateforme d'information Mix Market constitue un levier extrêmement puissant pour que ces critères soient largement diffusés et qu'ils acquièrent, à terme, une importance considérable dans les relations de concurrence et de coopération entre IMF. Ceci étant, à partir de cette phase, on peut remarquer que les normes échappent progressivement au contrôle des entrepreneurs et que ce sont les instances de coordination qui deviennent les dépositaires de leur définition. Par exemple, après avoir défini un référentiel commun pour les mécanismes d'évaluation des performances sociales, la SPTF a commandité des études visant à sélectionner, parmi les méthodologies d'évaluation, celles qui semblent le plus efficaces pour leurs usagers.

Les structures de coordination diffusent et renégocient leurs standards auprès d'acteurs extérieurs du secteur (2b), ce qui renforce leur légitimité et leur prégnance sur les autres cercles. La légitimité des normes homogénéisées au niveau de la SPTF se voit par ailleurs renforcé par la fonction d'interface que cette plateforme assume vis-à-vis des acteurs extérieurs. Son adossement au CGAP et, par extension, à la Banque Mondiale, a conféré à la SPTF un statut lui permettant d'établir des relations avec des acteurs extérieurs au secteur, au nom de ce dernier. C'est par exemple le cas dans la négociation avec les investisseurs. Ces derniers réclament que les normes établies au niveau de la microfinance soient rendues compatibles avec d'autres standards de prise en compte du social au niveau de la finance : PRI (Principles for Responsible Investment), GRI (Global Reporting Initiative). Lors de ces interactions, les représentants des instances de coordination négocient des arrangements au nom de l'ensemble du secteur, et reviennent face aux organisations qui le composent avec des dispositions qui les engagent, renforçant par là même leur autorité comme structures de gouvernance.

Conclusion

Il ressort de notre démonstration que la norme est un objet qui a vocation à encadrer le comportement des acteurs, même si perdure une certaine hétérogénéité dans leurs pratiques. Les normes qui orientent les IMF ont jusqu'à présent été avant tout financières, mais un rééquilibrage est à l'œuvre, avec l'apparition de nouvelles règles qui, par l'injonction ou l'évaluation, portent sur la dimension sociale de leurs activités. Après un processus complexe d'émergence, portée par des entrepreneurs de normes regroupés en plateformes, ces principes sont en passe d'être homogénéisés par les structures de coordination du secteur qui les diffuseront d'une manière systématique à l'échelle internationale.

Dans la perspective actuelle d'unification et de généralisation des normes sociales en microfinance, il importe de relever trois enjeux qui détermineront dans quelle mesure ce processus permettra ou non un équilibre satisfaisant entre pérennité financière et pertinence sociale. Premièrement, nous avons montré que des mécanismes de transparence étaient en train de s'établir tout au long de la chaîne financière dans laquelle la microfinance est insérée, mais cette trame n'est pas encore systématique et consolidée. Deuxièmement, il semble que deux conceptions de la mission sociale sont à l'origine des normes observées : l'une porte sur une responsabilité sociale commune à l'ensemble des activités commerciales, alors que l'autre défend la vision d'une microfinance qui aurait une mission spécifique de développement et réduction de la pauvreté. Enfin, il semble qu'après bien des errements allant de mécanismes de régulation surplombants trop rigides à des dispositifs d'autorégulation trop laxistes, des systèmes hybrides soient en gestation qui permettent de prendre en compte des logiques opérationnelles tout en restant fiables et crédibles.

La récupération des normes sociales par les grandes instances de coordination du secteur va impliquer des renégociations et des arbitrages parmi l'ensemble des principes proposés et il n'est pas sûr que soient préservés les équilibres naissants. Les rapports de force internes au secteur vont fortement peser sur cette évolution, mais ils seront également tributaires d'évolution de l'environnement de la microfinance. En particulier, la médiatisation des critiques à l'encontre de la microfinance, pourrait accélérer certaines tendances et modifier les relations de pouvoir entre les acteurs. D'autre part, l'évolution incertaine de la crise financière pourrait accélérer l'irruption d'investisseurs privés dans le secteur de la microfinance ou au contraire provoquer un tarissement des sources de refinancement, ce qui aurait un impact encore difficile à prévoir sur la prise en compte de considérations sociales par le secteur. Enfin, les bouleversements que l'on observe concernant la position de l'Etat dans la régulation du secteur financier et l'intervention directe dans des programmes de développement risque de rejaillir sur les mécanismes en germe pour la microfinance.

Bibliographie

- Abdelmoumni Fouad, Ackerman Clara, Barry Nancy, Chao-Beroff Renée, Choudhury Shafiq, Counts Alex, Danel Carlos, Davel Gabriel, Dunford Chris, French Conan, Katamba Mathias, Koehn Doris, Littlefield Elizabeth, Mahmood Asad, Maurer Klaus, Merryman Adrian, Morduch Jonathan, Mor Nachiket, Porteous David, Patterson Lynne, Rauenhorst Michael, Reed Larry, Rhyne Beth, Rosenberg Rich, Silva Alex, Solórzano Gabriel, von Stauffenberg Damian, *The Pocantico Declaration*, April 28th 2008, à la page web : http://www.db.com/de/downloads/company/the_pocantico_declaration_final_0515b.pdf
- Abrams Julie, von Stauffenberg Damian, *Are Public Development Institution Crowding Out Private Investment in Microfinance?* Arlington, MicroRate, fév. 2007.
- Adms John, « Did Yunus Deserve the Nobel Peace Prize: Microfinance or Macrofarce? », *Journal of Economics Issues*, June 2008.
- Arthur Arnold, *BASEL - Expected/Unexpected Losses*, WOCCU, 2003, à la page web : <http://www.woccu.org/memberserv/advocacy/positionpapers>
- Artus Patrick, « De Bâle 1 à Bâle 2 », *Revue économique*, 56, 2005, pp. 77-97.
- Barlet Karin, *Le Point sur la réglementation et la supervision de la microfinance*, Paris, Pôle microfinancement, 30 septembre 2003.
- Bastiaensen Johan, Marchetti Peter. , « A critical review of CGAP-IADB policies inspired by the Fondo de Desarrollo Local, Nicaragua », *Enterprise Development and Microfinance*, 18(2-3), sept. 2007, pp. 143.
- Bayart Jean-François, *Le Gouvernement du monde*, [Paris], Fayard, 2004.
- Bédécarrats Florent, *Etude des liens entre performances sociales et financières pour 42 IMF latino-américaines*, Paris, CERISE, Synthèses, 2008.
- Bédécarrats Florent, Marconi Reynaldo. , « L'influence de la régulation sur la capacité de la microfinance à contribuer au développement », *Tiers Monde*, (en préparation), jan. 2009.
- Bierens Robert, Van Elteren Anton. , « FMO Environmental and Social Risk Management Approach: A Social and Environmental Field Guide for Microfinance Institutions », *European Dialogue*, 1, June 2008, pp. 75-79, à la page web : www.e-mfp.eu.
- Bogdanić Žaklina M., Schmitz Hans P., *The Weakness of Strong Ties: Transnational Mobilization and the Failure of Microfinance Sector Reform in Croatia, 1999-2003*, Syracuse, Center for European Studies.
- Bouquet Emmanuelle, « Enjeux et controverses autour des études d'impact en microfinance : comment concilier rigueur scientifique et pertinence opérationnelle ? », *BIM*, 9 sept. 2008.
- Bouquet Emmanuelle, « Microfinance et lutte contre la pauvreté - Normes et référentiels en matières d'études d'impact », *BIM*, 1er mars 2006, à la page web : <http://microfinancement.cirad.fr/fr/news/bim/Bim-2006/BIM-01-03-06.pdf>.
- Bouuaert Matthijs, *A billion to gain ? A study on global financial institutions and microfinance*, Amsterdam, ING, 2008.
- Boyé Sébastien, Hajdenberg Jérémy, Cheylan Michaël. , « Microcrédit : Comment faire baisser des taux d'intérêt trop élevés ? », *Le Monde*, 16 janvier 2007, pp. 15.
- Business Week, « Yunus Blasts Compartamos », *Business Week*, 13 déc. 2007, à la page web : http://www.businessweek.com/magazine/content/07_52/b4064045920958.htm.
- Callon Michel, Lascoumes Pierre, Barthe Yannick, *Agir dans un monde incertain*, Paris, Éditions du Seuil, 2001.

Cardone Rodolfo, *Propuesta de norma de evaluación y calificación de micro crédito agrícola*, La Paz, USAID-PREMIER, 2004.

CERISE, *Social Performance Initiative (Phase 2). Audit of the Social Performance of Microfinance Institutions: the Definition of a Tool*, Paris, CERISE, June 2005, à la page web : <http://www.cerise-microfinance.org/>

CERISE (Éd.), *Le Financement de l'agriculture familiale dans le contexte de libéralisation : Quelle contribution de la microfinance ?* Dakar, CIRAD-CERISE-CTA-MAE-AFRACA-FIDA-ENDA, 2002.

CGAP, *Good Practices for Donors in Microfinance. Microfinance Consensus Guidelines*, Washington DC, CGAP, oct. 2006.

CGAP, *Financial Institutions With a "double bottom line": implications for the Future of Microfinance*, Washington DC, CGAP, 2004.

Chang Ha-Joon, *Kicking Away the Ladder. Development Strategy in Historical Perspective*, London, Anthem Press, 2002.

Christen Robert, Rosenberg Richard, Jayadev Veena, *Financial Institutions with a Double Bottom Line: Implications for the Future of Microfinance*, Washington DC, CGAP, 2006.

Christen Robert, Lyman Timothy, Rosenberg Richard, *Directives concertées pour la microfinance: Principes directeurs en matière de réglementation et de supervision de la microfinance*, Washington DC, CGAP, 2003.

Claessens Stijn, Underhill Geoffrey R. D., Zhang Xiaoke. , « The Political Economy of Basle II: The Costs for Poor Countries », *World Economy*, 31, 03 2008, pp. 313-344.

Cohen Jerry, *Global Monetary Governance*, Londres, Routledge, 2008.

Colonos Ariel, « Non-State Actors as Moral Entrepreneurs: a Transnational Perspective on Ethics Networks », in : Josselin Daphné, Wallace William (Éds.), *Non-State Actors in World Politics*, New-York, Palgrave, 2001, pp.76-112.

Consortium Alafia, *Performances Globales des Institutions de Microfinance du Bénin membres du Consortium Alafia*, Cotonou, ALAFIA-CARE, 2008.

Copestake James, « Mainstreaming Microfinance: Social Performance Management or Mission Drift? », *World Development*, 35, 10 2007, pp. 1721-1738, à la page web : <http://www.sciencedirect.com/science/article/B6VC6-4PDK4GT-2/1/279aa90919f3910c3dd1291d8f99ee5e>.

Creusot Anne-Claude, Poursat Christine. , « Les défis actuels de la microfinance : renforcer plus d'IMF, pour étendre l'offre ? », *Tiers Monde*, mars 2009.

Cull Robert, Demirguc-Kunt Asli, Morduch Jonathan. , « Financial performance and outreach: a global analysis of leading microbanks* », *The Economic Journal*, 117, 02/32 2007, pp. F107-F133.

Cutler A. C., « Locating 'authority' in the global political economy », *International Studies Quarterly*, 43, 03 1999, pp. 59.

Daley-Harris Sam, *State of the microcredit summit campaign report 2007*, Washington DC, Microcredit Summit Campaign, 2007.

Dalgic Umud K., « International Expert Organizations and Policy Adoption. The World Bank and Microfinance in the 1990s », *Cultural Dynamics*, 1 (19), 2007, pp. 5-38.

de Vergès Marie, « KfW, "la banque la plus stupide d'Allemagne", verse 317 millions d'euros à Lehman Brothers », *Le Monde*, 20 sept. 2008.

Dezalay Yves, « Les courtiers de l'international », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 151-152, 2004, pp. 4-35.

Dichter Thomas W., Harper Malcolm, *Whats wrong with microfinance?* Rugby, Practical Action Publishing, 2007.

Dieckmann Raimar, *Microfinance: An emerging investment opportunity. Uniting social investment and financial returns*, Frankfurt, Deutsch Bank Research, déc. 2007, à la page web : http://www.dbresearch.com/PROD/DBR_INTERNET_EN-PROD/PROD000000000219174.pdf

Dingwerth Klaus, « The Democratic Legitimacy of Public-Private Rule Making: What Can We Learn from the World Commission on Dams? », *Global Governance*, 11, 2005, pp. 65-83.

Doligez François, *Innovations financières, financement du développement et dynamiques rurales. Etudes comparées au Bénin, en Guinée et au Nicaragua*, Paris, Université Paris X Nanterre, 2002.

Dougherty Carter, « Philanthropy Amid a Global Crisis », *New York Times*, 30 jan. 2009, à la page web : <http://dealbook.blogs.nytimes.com/2009/01/30/philanthropy-amid-a-global-crisis/?scp=2&sq=gates%2ofoundation%2ofinancial%2ocrisis&st=cse>.

Duflo Esther, Crépon Bruno, Parienté William, Devoto Florencia, *Poverty, Access to Credit and the Determinants of Participation in a New Micro-credit Program in Rural Areas of Morocco*, Paris, Agence Française de Développement, ExPost, oct. 2008.

Duflos Eric, Glisovic-Mezieres Jasmina, *National Microfinance Strategies*, Washington DC, CGAP, Policy brief, oct. 2008, à la page web : http://www.cgap.org/gm/document-1.9.4349/Briefs_NatMicroStrat-Update.pdf

Epstein Keith, Smith Geri. , « Compartamos: from Nonprofit to Profit », *Business week*, 12/24 2007, pp. 45-46.

Financial Times, « Microfinance et subprimes, juste une différence de perception ? », *Financial Times*, 26 janv. 2008, à la page web : <http://www.lamicrofinance.org/content/article/detail/21120>.

Finnemore Martha, Sikkink Kathryn. , « International Norm Dynamics and Political Change », *International Organization*, 52, 09 1998, pp. 887-917.

Fontaine Laurence, *L'économie morale : pauvreté, crédit et confiance dans l'Europe préindustrielle*, Paris, Gallimard, 2008.

ForoLacFr, Redcamif, Mision, *Memoria Regional: Experiencias en la promoción del desempeño social en Latinoamérica y el Caribe*, La Paz, ForoLacFr, 2008, à la page web : <http://www.desempenosocial.org/library/MemoriaDS.pdf>

Fouillet Cyril, Guérin Isabelle, Morvant Solène, *Report on the Boulder-Bergamo Forum on access to financial services in rural areas*, Paris, Fondation FARM, sept. 2008, à la page web : http://www.fondation-farm.org/IMG/pdf/Compte_rendu_du_boulderforumlast_2008_EN.pdf

Fouillet Cyril, « La microfinance serait-elle devenue folle ? Crise en Andhra Pradesh », *BIM*, 25 avril 2006.

Freeman Robert Edward, *Strategic management: A stakeholder approach*, Boston, Harmer Collins, 1984.

Fritschy Cédric, *La Microfinance en crises: succès et échecs de l'expérience bolivienne*, Genève, Institut Universitaires d'Etudes du développement, 2007.

Gabas Jean-Jacques, *Nord-Sud, l'impossible coopération ?* Paris, Presses de Science Po, La bibliothèque du citoyen, 2002.

Goffman Erving, *La Mise en scène de la vie quotidienne*, Minuit, 1973.

Grace Dave, *Exposure Draft for Small and Medium Entities*, WOCCU, 2008.

Graz Jean-Christophe, « Qui gouverne ? Le Forum de Davos et le pouvoir informel des clubs d'élites transnationales », *A Contrario. Revue interdisciplinaire de sciences sociales*, 1(2), 2003, pp. 67-89.

Guérin Isabelle, Roesch Marc, Servet Jean-Michel. , « Le microcrédit, instrument de croissance et facteur fondamental de paix : une dangereuse illusion », *BIM*, 14 nov. 2006, à la page web : http://www.lamicrofinance.org/files/18773_file_BIM_14_11_06.pdf.

Guérin Isabelle, Servet Jean-Michel. , « L'Economie solidaire entre le local et le global, l'exemple de la microfinance », *RECMA – Revue internationale de l'économie sociale*, (296), mai 2005, pp. 83-99.

Haas Peter M., « Introduction: epistemic communities and international policy coordination », *International Organization*, 46, Winter92 1992, pp. 1.

Har Hor, « MFIs fear cash drought », *The Cambodian Post*, 8 oct. 2008, à la page web : <http://www.phnompenhpost.com/index.php/2008100822011/Business/MFIs-fear-cash-drought.html>.

Hashemi Syed, *Beyond Good Intentions: Measuring the Social Performance of Microfinance Institutions*, Washington DC, CGAP, mai 2007.

Hatch John, Crompton Patrick, *Microfinance and Social Performance: How FINCA Used a Client Assessment Tool To Identify Mission Drift*, Washington DC, SEEP Network, 2003, à la page web : <http://www.seepnetwork.org/content/library/detail/3121>

Helms Brigit, Reille Xavier, *Le Plafonnement des taux d'intérêts et la microfinance: qu'en est-il à présent?* Washington DC, CGAP, 2004.

Helms Brigit, *Imputation des coûts pour les institutions de microfinance multiservices*, Washington DC, CGAP, 1998.

Henry Cara, Sharma Manohar, Lapenu Cécile, Zeller Manfred, *Outil d'évaluation de la pauvreté en microfinance : Évaluer le niveau de pauvreté des clients des institutions de microfinance*, Washington DC, CGAP-IFPRI, 2003, à la page web : http://collab2.cgap.org/gm/document-1.9.2977/TechnicalTool_05_French.pdf

Hibou Béatrice, *La Privatisation Des Etats*, Paris, Karthala, 1999.

Hollis Aidan, Sweetman Arthur. , « Microcredit: What can we learn from the past?», *World Development*, 26(10), avr. 1998, pp. 1875-1891.

Hudon Marek, « Ethique et Politique Publique en Microfinance », *BIM*, 24 juil. 2007, à la page web : <http://microfinancement.cirad.fr/fr/news/bim/Bim-2007/BIM-07-07-24.pdf>.

Jacquand Marc, *Measuring Social Performance: The Wrong Priority*, New York, UNCDF, août 2005, à la page web : http://www.uncdf.org/english/microfinance/pubs/newsletter/pages/2005_08/news_measuring.php

Keck Margaret E., Sikkink Kathryn, *Activists Beyond Borders: Advocacy Networks in International Politics*, Ithaca, Cornell University Press, 1998.

Kingdon John W., *Agendas, alternatives, and public policies*, Boston, Little Brown, 1984.

Krauss Nicolas, Walter Ingo, *Can Microfinance Reduce Portfolio Volatility?* New York, New York University - Stern School of Business, Working Paper, 2008, à la page web : SSRN: <http://ssrn.com/abstract=943786>

Labie Marc, *Questions éthiques dans la gestion des organisations en microfinance – réflexions préliminaires*, Lille, Université Catholique de Lille, déc. 2006, à la page web : http://www.lamicrofinance.org/files/19336_file_Lille_s_minaire_thique.doc

Labie Marc, Mees Marc. , « Le Paradigme commercial en microfinance et ses effets sur l'inclusion sociale », *Zoom microfinance*, (16), Septembre 2005.

Labie Marc, « Introduction », *Mondes en développement*, 126, 2004, pp. 7-8.

Labie Marc, « Comprendre et améliorer la gouvernance des organisations à but non lucratif : vers un apport des tableaux de bord ? », 30(1), *Gestion*, pp. 78-86.

Lapenu Cécile, *Prix européen de la microfinance 2008 : « La microfinance socialement responsable »*, Paris, Portail de la Microfinance, 2009, à la page web : <http://www.lamicrofinance.org/content/article/detail/23311>

Lapenu Cécile, Bédécarrats Florent. , « Dossier thématique : Protection du consommateur en microfinance », *Portail de la microfinance*, jan. 2009, à la page web : http://www.lamicrofinance.org/resource_centers/.

Lapenu Cécile, Konini Zana, Razakaharivelo Charlot. , « Evaluation de la performance sociale : les enjeux d'une finance responsable », *Revue Tiers Monde*, mars 2009.

Lapenu Cécile, Bédécarrats Florent. , « Dossier thématique : impact et performances sociales », *Portail de la microfinance*, 10 juin 2008, à la page web : http://www.lamicrofinance.org/resource_centers/impactperf/.

Lapenu Cécile, De Bruyne Bart (Éds.), *The Role of Investors in Promoting Social Performance in Microfinance*, Bruxelles, eMFP, European Dialogue, June 2008, à la page web : www.e-mfp.eu

Lapenu Cécile, Doligez François. , « Mesure des performances sociales : les implications pour le secteur de la microfinance », *RECMA – Revue internationale de l'économie sociale*, 304, Mai 2007, pp. 46-62.

Laroche Josepha, « Le Nobel comme enjeu symbolique dans les relations internationales », *Revue française de science politique*, 44, 1994, pp. 599-628.

Laroche Josepha, *Les prix Nobel*, Paris, PUF, Que sais-je ? 1995.

Laroche Josepha (Éd.), *Mondialisation et Gouvernance Mondiale*, Paris, PUF, 2003.

Lascalles David (Éd.), *Microfinance Banana Skins: Risks in a Booming Industry*, Washington DC, CFSI-CGAP, mars 2008, à la page web : http://www.microfinancegateway.org/files/47464_file_CSFI_Microfinance_FINAL.pdf

Latouche Serge, « Le microcrédit mérite-t-il un Prix Nobel », *L'Ecologiste*, 21, mars 2007, pp. 10.

Ledgerwood Joanna, White Victoria, *Transforming Microfinance Institutions: Providing Full Financial services to the Poor*, Washington DC, Microfinance Network, World Bank, 2006.

Lelart Michel, « Tontines africaines et tontines asiatiques », *Afrique Contemporaine*, 176, oct. 1995.

Lelong Benoît, Mallard Alexandre. , « Dossier sur la fabrication des normes », *Réseaux*, 18(102), 2000, à la page web : http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/issue/reso_0751-7971_2000_num_18_102.

Le Meur Pierre-Yves, « Reflections on land information and policy-making in sub-Saharan Africa », *Land Reform, Land Settlement and Cooperatives*, 2006(1), 2006, pp. 36-47.

Littlefield Elisabeth, *The Future of Microfinance - and the World Bank's Role In It*, Microcredit Summit, 2006, à la page web : <http://www.microfinancegateway.org/content/article/detail/36645>

Littlefield Elisabeth, Rosenberg Richard. , « La Microfinance et les pauvres, la démarcation entre microfinancement et secteur financier formel s'estompe », *Finance & Development*, 41(2), juin 2004, pp. 38-40.

Lyman Timothy R., Pickens Mark, Porteous David, *Regulating Transformational Branchless Banking: Mobile Phones and Other Technology to Increase Access to Finance*, Washington DC, CGAP, Focus Note, jan. 2008, à la page web : http://www.cgap.org/gm/document-1.9.2583/FocusNote_43.pdf

Mahoney James, « Path Dependence in Historical Sociology », *Theory and Society*, 29(4), août 2000, pp. 507-548.

Malkin Elisabeth, « Microloans, Big Profits », *New York Times*, 04/05 2008, pp. 1.

Mason Edward, *Economic Concentration and the Monopoly Problem*, Cambridge, Harvard University Press, 1957.

Matarrita Rodrigo (Éd.), *Costo de la Supervisión y Regulación de CACs - El Status Quo y la Perspectiva de Basilea II*, Sao Paulo, DGRV, 2004.

MFC, *Quality Audit Tool for Managing Social Performance*, Varsovie, MFC, From Mission to Action - Management Series for Microfinance Institutions, 2007, à la page web : http://www.mfc.org.pl/images/pliki/223_fma_qat_overview_eng.pdf

Microfinance Information eXchange, *2007 MIX Global 100: Ranking of Microfinance Institutions*, Washington DC, Mix Market, déc. 2007, à la page web : <http://www.mixmbb.org/Publications/001-IND/01-IND.ANLS/02-IND.ANLS.MFI/Global%20100%20Final.pdf>

Mosse David, *Development as process, concepts and methods for working with complexity*, London, ODI/Routledge, 1998.

Morduch Jonathan, « Smart Subsidy For Sustainable Microfinance », *Finance for the Poor*, 6(4), déc. 2005, pp. 1-8, à la page web : http://library.financialaccess.org/pdf/D6_FAISmartSubsidy.pdf.

Nageswaran Ananth, « Going Public: Microfinance Institutions and Stock Markets », 3, 1 mars 2007, à la page web : https://www.microfinanceinsights.com/articles_new.asp?member=nonmembers&id=200.

Naudet Jean-David, *Les OMD et l'aide de cinquième génération. Analyse de l'évolution des fondements éthiques de l'aide au développement*, Paris, AFD, mai 2005.

Nicolas Françoise, « La fin de l'aide au développement ? », in : Nicolas Françoise, Sachwald Frédérique (Éds.), *Economie Mondiale, Modalités d'intégration*, Paris, IFRI, 1998, pp.222-240.

Olshan Marc A., « Standards Making Organizations and the Rationalization of American Life », *Sociological Quarterly*, 34(2), 1993, pp. 319-355.

Orozco Manuel, Ferro Anna. , « Worldwide Trends in International Remittances », *Migrant Remittances*, 5(4), déc. 2008, à la page web : http://www.microlinks.org/ev_en.php?ID=32901_201&ID2=DO_TOPIC.

PATTBERG PHILIPP, « The Influence of Global Business Regulation: Beyond Good Corporate Conduct », *Business and Society Review*, 111, 09/24 2006, pp. 241-268.

Pattberg Philipp, « What Role for Private Rule-Making in Global Environmental Governance? Analysing the Forest Stewardship Council (FSC) », *International Environmental Agreements: Politics, Law and Economics*, 5, 06 2005, pp. 175-189.

Christen, Robert Peck, *Commercialisation et dérive de la mission des IMF – La transformation de la microfinance en Amérique Latine*, Washington DC, CGAP, 2001.

Pierson Paul, « Increasing Returns, Path Dependence, and the Study of Politics », *American Political Science Review*, 94(2), juin 2000, pp. 251-267.

Ponsot Frédéric, « Introduction en bourse de l'IMF Compartamos », *BIM*, 3 juil. 2007, à la page web : http://www.lamicrofinance.org/files/20332_file_BIM_07_07_03.pdf.

Porteous Davis, Helms Brigit, *Protection des emprunteurs dans le secteur de la microfinance*, Washington DC, CGAP, Mai 2005.

Ravallion Martin, *Evaluation in the Practice of Development*, World Bank, 2008.

Reille Xavier, Forster Sarah, *Foreign Capital Investment in Microfinance. Balancing Social and Financial Returns*, Washington DC, 44CGAP, Focus Note, fév. 2008.

Roesch Marc, Fouillet Cyril, Guérin Isabelle, Servet Jean-Michel, Morvant-Roux Solène. , « Le microcrédit au péril du néolibéralisme et de marchands d'illusions. Manifeste pour une inclusion financière socialement responsable », *Revue du MAUSS*, 29, 2007, pp. 329-350.

Roesch Marc, « Raiffeisen, ou une IMF en 1950 », *BIM*, 13 mai 2003, à la page web : <http://www.lamicrofinance.org/content/article/detail/15013>.

Rosenau James, « Normative Challenges in a Turbulent World », *Ethics & International Affairs*, 6(1), mars 1992, pp. 1-19.

Rosenberg Richard, Gonzalez Adrian, Narain Sushma, *The New Moneylenders: Are the Poor Being Exploited by High Microcredit Interest Rates?* Washington DC, CGAP, Occasional Paper, fév. 2009, à la page web : <http://www.cgap.org/gm/document-1.9.9534/InterestRateOP15.pdf>

Rosenberg Richard, « Au-delà des gros titres : les taux d'intérêt des microcrédits relèvent-ils de l'exploitation ? », *CGAP Portfolio*, (2), February 2008.

Sassen Saskia, « Globalization or Denationalization? », *Review of International Political Economy*, 10 (1), fév. 2003, pp. 1-22.

Servet Jean-Michel, *Banquiers aux pieds nus: la Microfinance*, Paris, Odile Jacob, 2006.

Sinha Janmejaya, Piascek Walter, Subramanian Arvind, Pikman Michele, *The Next Billion Banking*, Boston, Boston Consulting Group, 2007.

Strange Susan, *Mad Money*, Manchester, Manchester University Press, 1998.

Strange Susan, *States and Markets: An Introduction to International Political Economy*, Londres, Pinter, 1988.

Tamm Hallström Kristina, « The production of management standards », *Revue d'économie industrielle*, 75(1), mars 1996, pp. 61-76.

The Economist, « Poor people, rich returns », *The Economist*, 17 mai 2008.

Trigo Jacques, Lee Patricia, Rhyne Elisabeth, *Supervisión y Regulación de las Microfinanzas en el Contexto de la Liberalización del Sector Financiero. Las Experiencias de Bolivia, Colombia y México*, New York, Fondation Tinker, Août 2004.

Trivelli Carolina, Venero Hildegardi, *Banca de desarrollo para el agro: experiencias en curso en América Latina*, Lima, Instituto de Estudios Peruanos, 2007.

Unterberg Michael, « Microfinance as a European Policy issue - policy image and venues », *European Microfinance Research Award*, 2008, pp. 38-52.

Villafani Marcelo, *Evolución de la cartera de los Fondos Financieros Privados y Bancosol: Mirando las cifras desde una nueva perspectiva*, La Paz, USAID-SEFIR, 2003.

Vogel David, « Private Global Business Regulation », *Annual Review of Political Science*, 11, 06 2008, pp. 261-282.

Wampfler Betty, « Microfinance et agricultures familiales, quelles alliances face à la libéralisation ? », *Techniques Financières et Développement*, (78), sept 2003, pp. 56-68.

Weber Heloise, « A political analysis of the PRSP initiative: Social struggles and the organization of persistent relations of inequality », *Globalizations*, 3, 06 2006, pp. 187-206.

Weber Heloise, « The 'new economy' and social risk: banking on the poor? », *Review of International Political Economy*, 11, 05 2004, pp. 356-386.

Weber Heloise, « The imposition of a global development architecture: the example of microcredit », *Review of International Studies*, 28, 07 2002, pp. 537-555.

Welch Karen Horn, *ACCION Poverty Assessment Framework*, Boston, ACCION, Insight, 2002, à la page web : http://www.accion.in/insight/InSight_1_ACCION_Poverty_Assessment_Framework_151.asp

Woller Gary (Éd.), *Social Performance Map*, Washington DC, SEEP Network, 2008, à la page web : <http://www.seepnetwork.org/content/library/detail/6033>